

# Insee Dossier

## Poitou-Charentes



N°2

Juin 2015

## Le SCoT Sud Vienne, une identité en construction

Dossier n° 02 - Édition 2015



**Insee Poitou-Charentes**

5 rue Sainte-Catherine - BP 557

86020 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 30 01 01

Fax : 05 49 30 01 03

[sed-poitou-charentes@insee.fr](mailto:sed-poitou-charentes@insee.fr)

**Directrice de publication**

Fabienne Le Hellaye

**Rédacteur en chef**

Boris Simon

**Chef de projets**

Laurent Diaz

**Chargé d'études**

Nicolas Boudrot

Remerciements

À Patrick Sanchez, Marie-Claude Demazel et à tous les relecteurs.

# SOMMAIRE

<b>LE SCOT SUD-VIENNE : UNE IDENTITÉ EN CONSTRUCTION .....</b>	<b>5</b>
<i>Des limites territoriales cohérentes.....</i>	<i>5</i>
<i>Un territoire rural influencé par l'urbain.....</i>	<i>6</i>
<i>Un territoire avec une faible densité de population.....</i>	<i>8</i>
<i>Une démographie défavorable .....</i>	<i>10</i>
<i>L'ouest et le périurbain plus dynamiques.....</i>	<i>11</i>
<i>Le SCoT commence à attirer, mais peine en matière de natalité .....</i>	<i>13</i>
<i>Une population âgée et vieillissante.....</i>	<i>14</i>
<i>Moins de couples avec enfants sur le territoire, plus de familles dans le périurbain .....</i>	<i>19</i>
<i>La baisse de la taille des ménages baisse conduit à une forte sous-occupation des logements .....</i>	<i>20</i>
<i>Baisse des constructions depuis 2006 .....</i>	<i>21</i>
<i>Une forte vacance des logements du Sud Vienne .....</i>	<i>21</i>
<i>Moins de logements insalubres entre Montmorillon et Lhommaizé.....</i>	<i>25</i>
<i>Moins de logements sociaux, plus de propriétaires.....</i>	<i>25</i>
<i>Le Sud Vienne bien équipé en EHPAD.....</i>	<i>26</i>
<i>Un bon niveau moyen d'équipement mais un accès aux équipements des gammes intermédiaire et supérieure difficile .....</i>	<i>27</i>
<i>Les médecins spécialistes difficiles d'accès .....</i>	<i>28</i>
<i>Deux régions du territoire restent « enclavées » pour un panier d'équipements jugés indispensables.....</i>	<i>30</i>
<i>Moins de fragilité sociale, une meilleure insertion des jeunes.....</i>	<i>33</i>
<i>Des revenus légèrement plus faibles mais plus homogènes .....</i>	<i>34</i>
<i>Des structures de revenus différentes sur le SCoT.....</i>	<i>34</i>
<i>La population active augmente.....</i>	<i>37</i>
<i>Des chômeurs moins nombreux et plus qualifiés.....</i>	<i>38</i>
<i>De moins en moins d'inégalités hommes-femmes.....</i>	<i>39</i>
<i>Les navetteurs orientés vers Poitiers.....</i>	<i>40</i>
<i>L'emploi repart à la baisse.....</i>	<i>41</i>
<i>L'emploi ne se situe pas dans les zones dynamiques.....</i>	<i>42</i>
<i>Une dépendance modérée aux gros établissements.....</i>	<i>43</i>
<i>Le solde d'établissements devient négatif, l'administration et les activités spécialisées, scientifiques et techniques épargnées.....</i>	<i>44</i>
<i>Une spécificité du territoire dans l'hébergement et l'action sociale.....</i>	<i>46</i>
<i>Un recul important du secteur de la construction entre 2006 et 2011 .....</i>	<i>48</i>
<i>Un portrait qui dessine des enjeux d'avenir.....</i>	<i>50</i>

MÉTHODOLOGIE .....	51
DÉFINITIONS .....	59

### **Table des illustrations**

<i>Illustration 1 : Le territoire du SCoT se décompose en bassins de vie pratiquement complets</i>	6
<i>Illustration 2 : Le SCoT Sud Vienne, regroupement de deux petites aires urbaines .....</i>	7
<i>Illustration 3 : L'aire urbaine de Poitiers a une influence croissante sur le nord du territoire du SCoT.....</i>	8
<i>Illustration 4 : L'ouest du SCoT plus dense .....</i>	9
<i>Illustration 5 : La démographie du SCoT peine à repartir.....</i>	10
<i>Illustration 6 : Le dynamisme démographique s'est déplacé vers l'ouest.....</i>	12
<i>Illustration 7 : Les migrations font repartir la croissance de la population.....</i>	13
<i>Illustration 8 : Le vieillissement de la population dans le Sud Vienne.....</i>	15
<i>Illustration 9 : Le solde naturel négatif sur tout le territoire, hormis le périurbain .....</i>	16
<i>Illustration 10 : Un gros déficit sur les 16-25 ans.....</i>	17
<i>Illustration 11 : L'ouest du territoire attractif, l'est à l'équilibre.....</i>	18
<i>Illustration 12 : La population du périurbain plus jeune .....</i>	19
<i>Illustration 13 : L'âge de la population explique la différence de structure des ménages.....</i>	20
<i>Illustration 14 : La construction de la centrale de Civaux impacte les constructions neuves du territoire .....</i>	21
<i>Illustration 15 : Moins de vacance dans les espaces plus dynamiques .....</i>	22
<i>Illustration 16 : 19 variables retenues pour expliquer la vacance.....</i>	23
<i>Illustration 17 : La vacance est sous estimée là où elle est élevée.....</i>	24
<i>Illustration 18 : Les logements potentiellement indignes plutôt dans le Civraisien.....</i>	25
<i>Illustration 19 : Les EHPAD bien répartis sur le territoire .....</i>	27
<i>Illustration 20 : Peu de pôles de services intermédiaires et supérieurs, deux zones « enclavées ».....</i>	28
<i>Illustration 21 : Moins d'accès aux soins pour la population du SCoT.....</i>	29
<i>Illustration 22 : 33 équipements jugés indispensables .....</i>	30
<i>Illustration 23 : Les Bassins de Vie de Montmorillon et Civray sont les mieux équipés du territoire pour le panier d'équipements indispensables.....</i>	31
<i>Illustration 24 : Des problèmes d'accès aux équipements jugés indispensables près de La Trimouille et de l'Isle-Jourdain.....</i>	32
<i>Illustration 25 : Le SCoT socialement moins fragile.....</i>	33
<i>Illustration 26 : Une structure de revenus proche entre le SCoT et le Référentiel proche (Rp) .....</i>	34
<i>Illustration 27 : Des disparités de revenus sur le territoire .....</i>	35
<i>Illustration 28 : Les actifs progressent en nombre et en part.....</i>	37
<i>Illustration 29 : Une baisse des demandeurs d'emploi jusqu'en 2007, une hausse depuis.....</i>	38

<i>Illustration 30 : L'écart entre hommes et femmes pour le chômage est plus fort chez les jeunes</i>	39
<i>Illustration 31 : Les disparités hommes-femmes devant l'emploi s'atténuent</i>	40
<i>Illustration 32 : Le territoire coupé en deux, les espaces résidentiels à l'ouest</i>	41
<i>Illustration 33 : Civaux fait redémarrer l'emploi du Sud Vienne dans les années 1990</i>	42
<i>Illustration 34 : Les zones de Civray et Montmorillon concentrent l'emploi</i>	43
<i>Illustration 35 : Les gros établissements concentrés autour de Montmorillon et Civray</i>	44
<i>Illustration 36 : Un solde d'établissements qui diminue fortement, les gros établissements de l'industrie plus touchés</i>	45
<i>Illustration 37 : Des soldes d'établissements élevés pour les pôles de Civray et Montmorillon et pour Lussac-les-Châteaux</i>	46
<i>Illustration 38 : Les EHPAD rendent spécifique le secteur de la santé humaine et de l'action sociale</i>	47
<i>Illustration 39 : L'emploi dans la construction diminue dans le SCoT, il augmente dans les référentiels</i>	48
<i>Illustration 40 : Deux secteurs sont en difficulté, un autre est plus dynamique</i>	49
<i>Illustration 41 : Deux référentiels pour se comparer</i>	52

# *Le SCoT Sud-Vienne : une identité en construction*

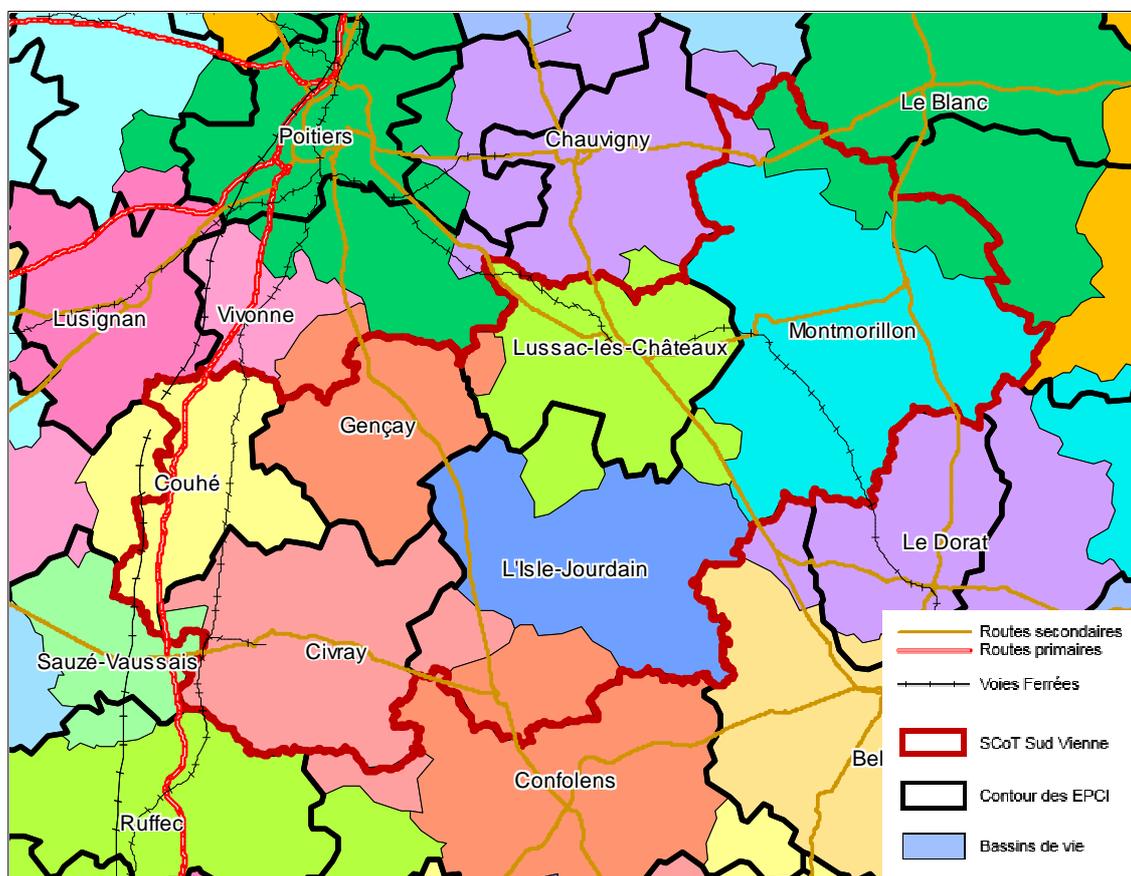
## *Des limites territoriales cohérentes*

Le territoire du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Sud Vienne est constitué par la réunion des Pays du Montmorillonnais et du Civraisien. Il couvre une surface de 2 609 km<sup>2</sup> et comporte 87 communes. Situé au sud du SCoT du Seuil du Poitou (Poitiers – Châtelleraut) et borné par les limites départementales de la Vienne, ce territoire ne dispose pas d'une forte identité historique ou géographique. Bien qu'issu de limites administratives, il est bien structuré en bassins de vie (voir méthodologie). Dix bassins découpent le territoire, dont six sont composés en quasi-totalité de communes du SCoT. Il s'agit des bassins de vie de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, L'Isle-Jourdain, Gençay, Civray, et Couhé. Les autres, ceux de Confolens, Le Blanc, Sauzé-Vaussais et Chauvigny n'ont que quelques communes présentes dans le SCoT. Les deux derniers n'en ont même qu'une seule.

Cependant les principaux axes routiers et ferroviaires, ils écartèlent le territoire plus qu'ils ne le structurent (voir annexe). Ils sont tous orientés nord-sud et irriguent les extrémités est et ouest du territoire au détriment de son centre. Seule la départementale 727 permet de relier le Montmorillonnais au Civraisien mais peine à constituer l'épine dorsale du SCoT.

### Illustration 1 : Le territoire du SCoT se décompose en bassins de vie pratiquement complets

Superposition du zonage en EPCI (contour) et de celui en Bassins de Vie (couleurs)

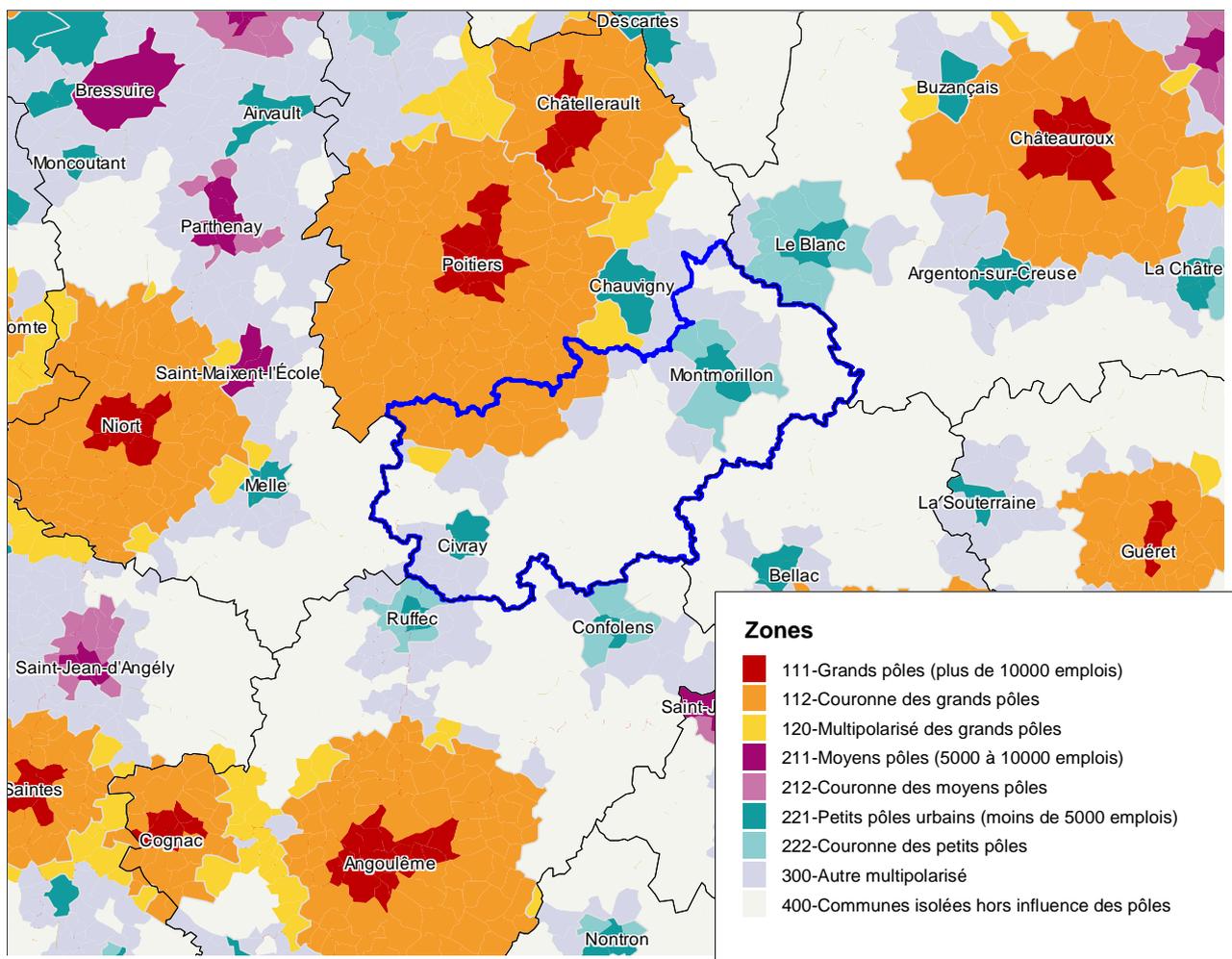


Source : Insee

### *Un territoire rural influencé par l'urbain*

Le SCoT Sud Vienne compte 61 853 habitants en 2011. Il est structuré autour de deux petits pôles d'emploi (voir méthodologie), Montmorillon et Civray. Ce sont les deux communes les plus peuplées du territoire avec 6 584 et 2 803 habitants. Elles regroupent 15,3 % de la population du SCoT. Viennent ensuite les communes de Lussac-les-Châteaux, Couhé, et Gençay, avec 2 381, 1 840 et 1 669 habitants. À elles seules, ces cinq communes rassemblent un quart de la population du territoire.

**Illustration 2 : Le SCoT Sud Vienne, regroupement de deux petites aires urbaines**  
**Carte du zonage en aires urbaines 2010**



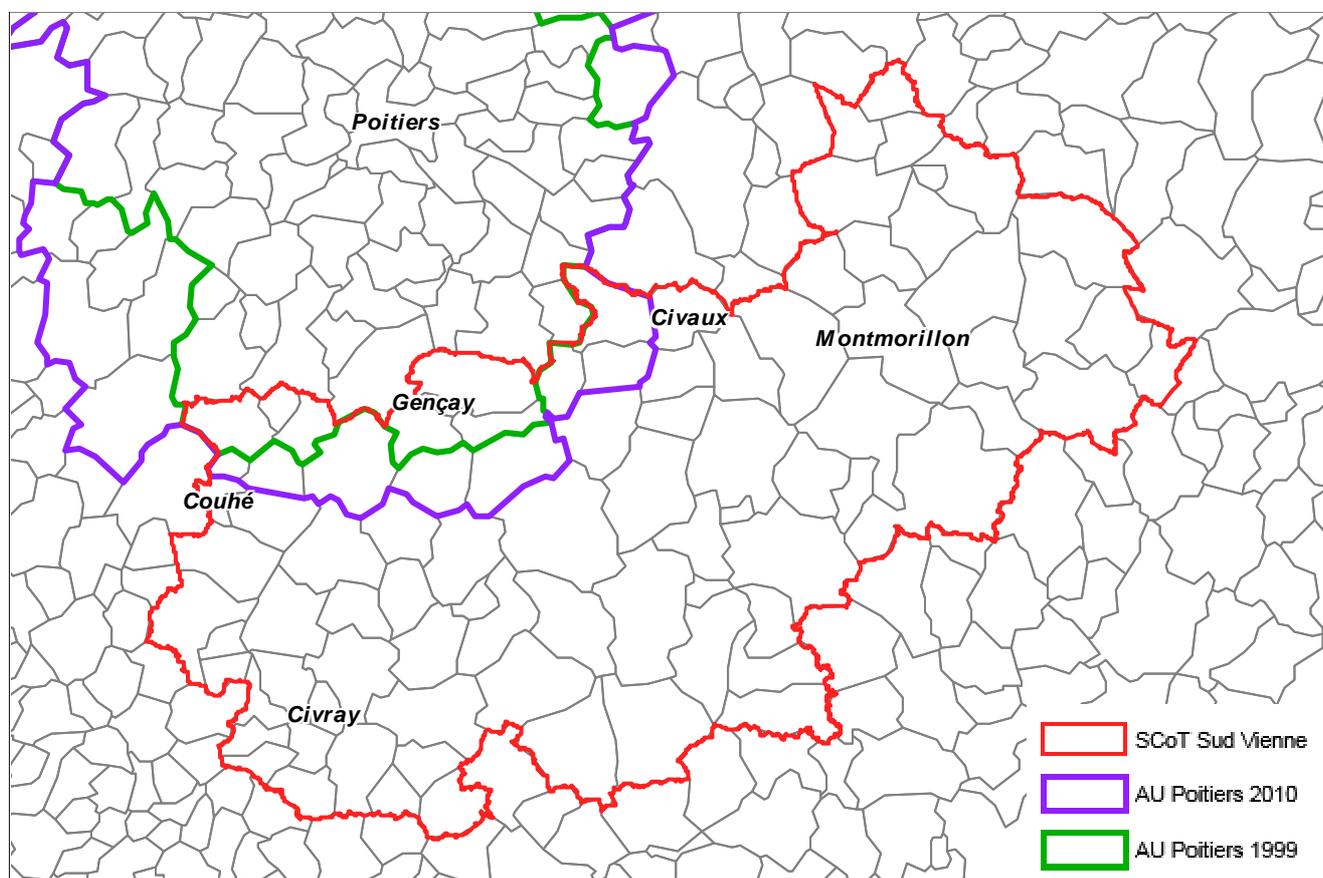
Source : Insee

Bien qu'essentiellement rural, le territoire est fortement influencé par une bande périurbaine située au nord-ouest. Elle est composée de communes appartenant à l'aire urbaine (AU) de Poitiers. Peu étendue en superficie, cette zone périurbaine accueille pourtant plus d'un habitant du SCoT sur six en 2011. Elle joue un rôle déterminant dans les dynamiques de population et tend à rendre le territoire plus hétérogène. En 1999, seules 7 communes étaient dans l'AU de Poitiers. En 2010, elles sont 15 communes, 16 si l'on compte la commune de Vaux, hors de l'AU de Poitiers mais dans l'espace périurbain. En 2011, 17,7 % de la population vit dans le périurbain.

En dehors de la frange périurbaine, les pôles urbains du SCoT sont trop petits en termes d'emplois pour pouvoir organiser le vaste territoire du SCoT autour d'eux. Ainsi 43 % de la population réside dans une commune dont moins de 40 % des actifs travaillent dans un pôle urbain ou sa périphérie.

### Illustration 3 : L'aire urbaine de Poitiers a une influence croissante sur le nord du territoire du SCoT

Contours de l'aire urbaine de Poitiers en 1999 et en 2010, confrontés à celui du SCoT Sud Vienne



Source : Insee, RP2011

Le SCoT est donc essentiellement un territoire rural et il en présente toutes les caractéristiques. Pour mieux comprendre son fonctionnement, ses atouts et ses faiblesses, il est important de le comparer à un référentiel pertinent. Les dynamiques à l'œuvre sont-elles plus fortes ou moins fortes que ce à quoi on peut s'attendre compte tenu des caractéristiques du territoire ? Pour que la comparaison soit pertinente, le référentiel doit rassembler des territoires aux caractéristiques proches de celles du Sud Vienne. Ainsi, deux référentiels ont été construits (voir méthodologie). L'un est formé d'EPCI peu éloignés du SCoT, appelé référentiel proche (Rp). L'autre est un agrégat de Pays, SCoT, et EPCI répartis sur tout le territoire métropolitain, sélectionnés à partir de critères statistiques. Il sera appelé référentiel construit (Rc). La part de périurbain est par exemple un critère de sélection : 16,6 % de la population du Rp y réside, 18,3 % pour le Rc.

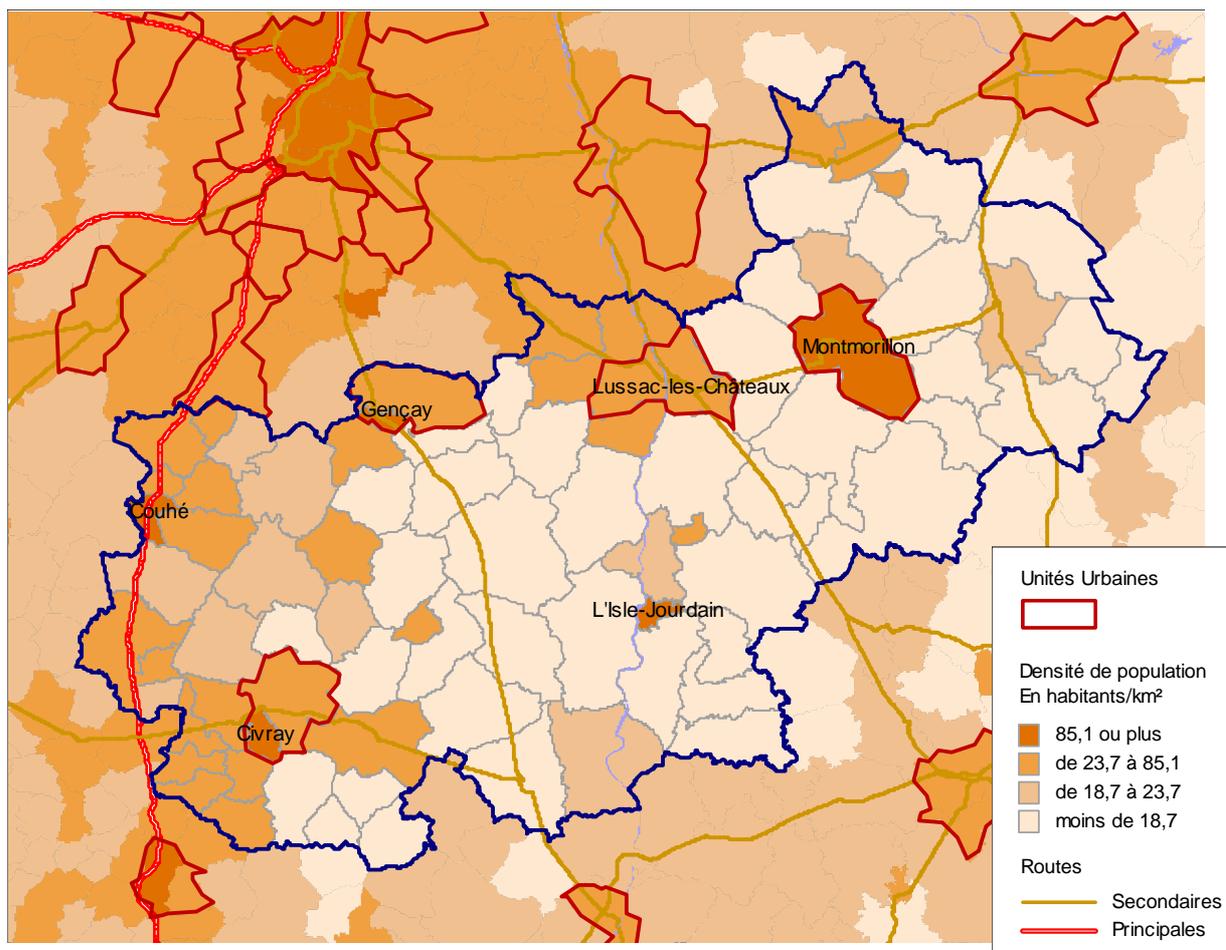
#### *Un territoire avec une faible densité de population*

La majorité des communes du territoire sont rurales (voir définitions). C'est le cas de 80 communes, pour 73 % de la population. 76 % de la population des Rp et Rc résident également dans le rural. Et s'il est attendu d'avoir une densité de population plus faible dans ces espaces, c'est particulièrement le cas dans le Sud Vienne. Le SCoT compte 23,7

habitants/km<sup>2</sup> (h/km<sup>2</sup>), alors que le Rp en compte 28,0 et le Rc 26,4. Cette faible densité s'observe aussi bien dans l'urbain que dans le rural. Les espaces urbains du SCoT atteignent une densité de 85,1 h/km<sup>2</sup>, alors que celle du rural chute à 18,7 h/km<sup>2</sup>. Celles des référentiels sont à 96,0 h/km<sup>2</sup> et 113,5 h/km<sup>2</sup> pour les communes urbaines, et 28,0 h/km<sup>2</sup> et 26,4 h/km<sup>2</sup> pour les communes rurales.

#### Illustration 4 : L'ouest du SCoT plus dense

Densités de population par commune à travers le zonage en unités urbaines



Source : Insee, RP2011

## Une démographie défavorable

Sur longue période, ce territoire n'est pas dynamique. La population a chuté de 18 % depuis 1962. Ce phénomène est moins marqué dans les référentiels proche et construit où la population chute de 9 % et 14 %.

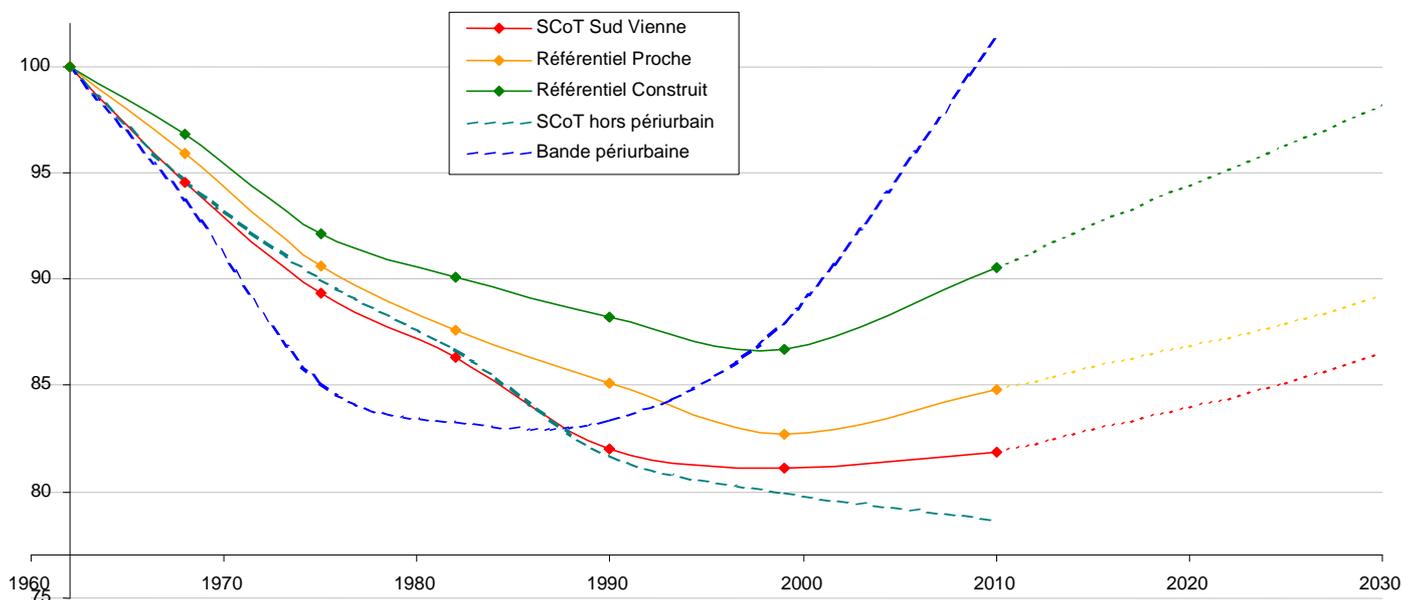
On note cependant une légère inversion de tendance depuis 1999, soit une progression de 0,9 %. Mais elle est bien moins importante que dans les référentiels proche et construit qui progressent eux de 2,8 % et 4,4 %. Ce regain de dynamisme pourrait s'expliquer par l'extension périurbaine qui gagne les territoires. Effectivement, la population résidant dans le périurbain a progressé de 2 points de 1999 à 2010. En revanche, cela n'explique pas la différence avec les référentiels puisque la part de population dans le périurbain a également progressé de 2 points.

L'évolution démographique de la zone périurbaine montre sa spécificité. Son dynamisme est très différent du reste du territoire : entre 1982 et 2010, elle réalise un bond démographique de 23 %. Alors qu'en retirant ce périurbain du territoire, la population continue de chuter, certes plus modérément.

Les projections de population réalisées (voir méthodologie) donnent, pour le scénario central, une prolongation de l'amélioration récemment observée. Le niveau de population serait similaire à celui de 1982 en 2030.

### Illustration 5 : La démographie du SCoT peine à repartir

Évolution de la population en base 100 de 1962 à 2010 et projections jusqu'à 2030

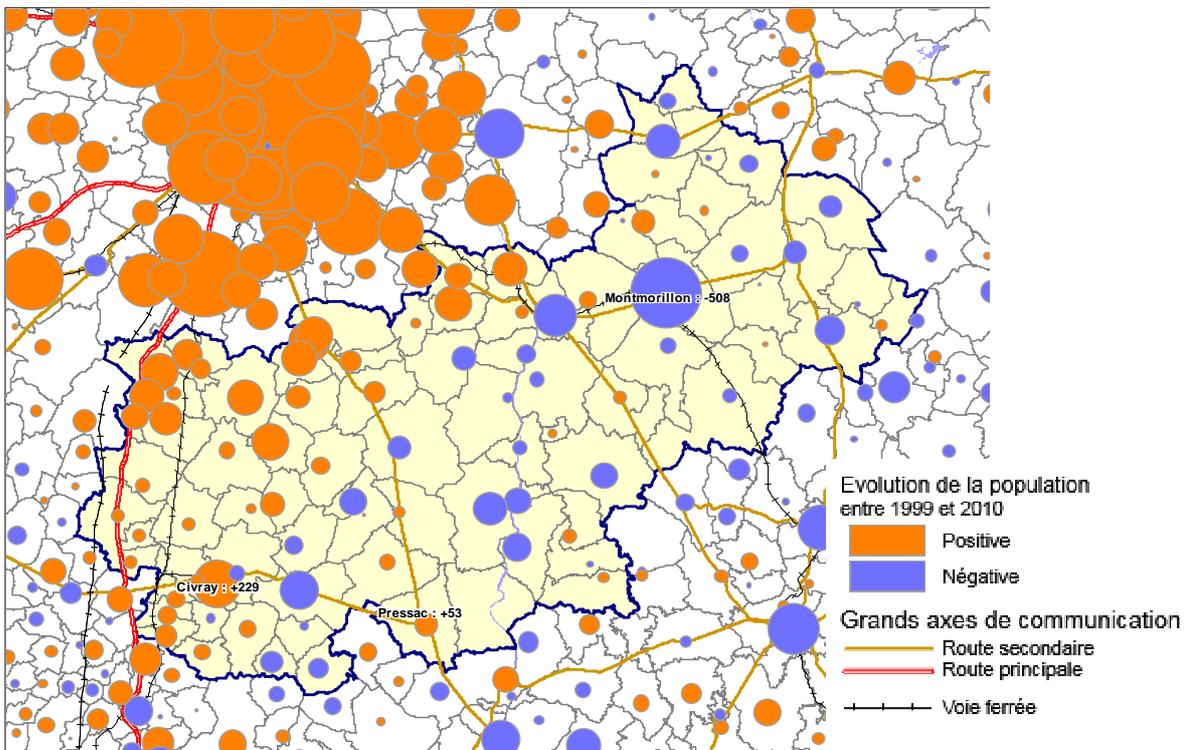
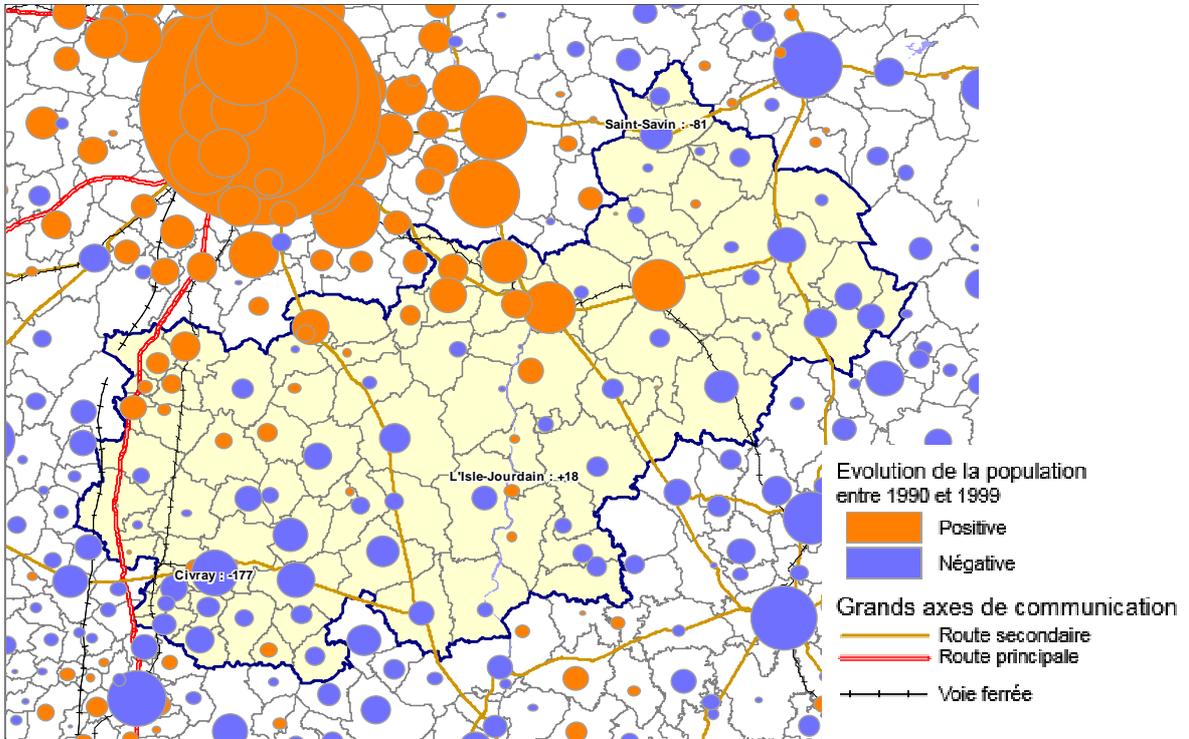


Sources : Insee, RP1962 à 2010, Omphale 2010 scénario central

### *L'ouest et le périurbain plus dynamiques*

L'ouest du SCoT et le périurbain soutiennent la démographie ces dix dernières années. Ce n'était pas le cas la décennie précédente. L'étalement périurbain était moins important, et la zone autour de Civaux, qui a été construite au cours de cette période, était plus dynamique. La construction de la centrale nucléaire a débuté en 1981 et s'est achevée en 1999. Elle a été mise en service en 1997. La zone de Montmorillon était également dynamique. Mais cette dynamique s'est déplacée à l'ouest vers Civray le long de la N10. Sa mise en 2x2 voies dans les années 2000 en a fait l'axe routier le plus important du territoire, ce qui a diminué les temps de trajets, notamment pour les navetteurs. Le projet de passage en 2x2 voies de la N147 viendra peut-être rééquilibrer ces évolutions pour la décennie suivante.

**Illustration 6 : Le dynamisme démographique s'est déplacé vers l'ouest**  
 Évolution de la population pour les périodes 1990-1999 et 1999-2010



Source : Insee, RP1990-1999-2010

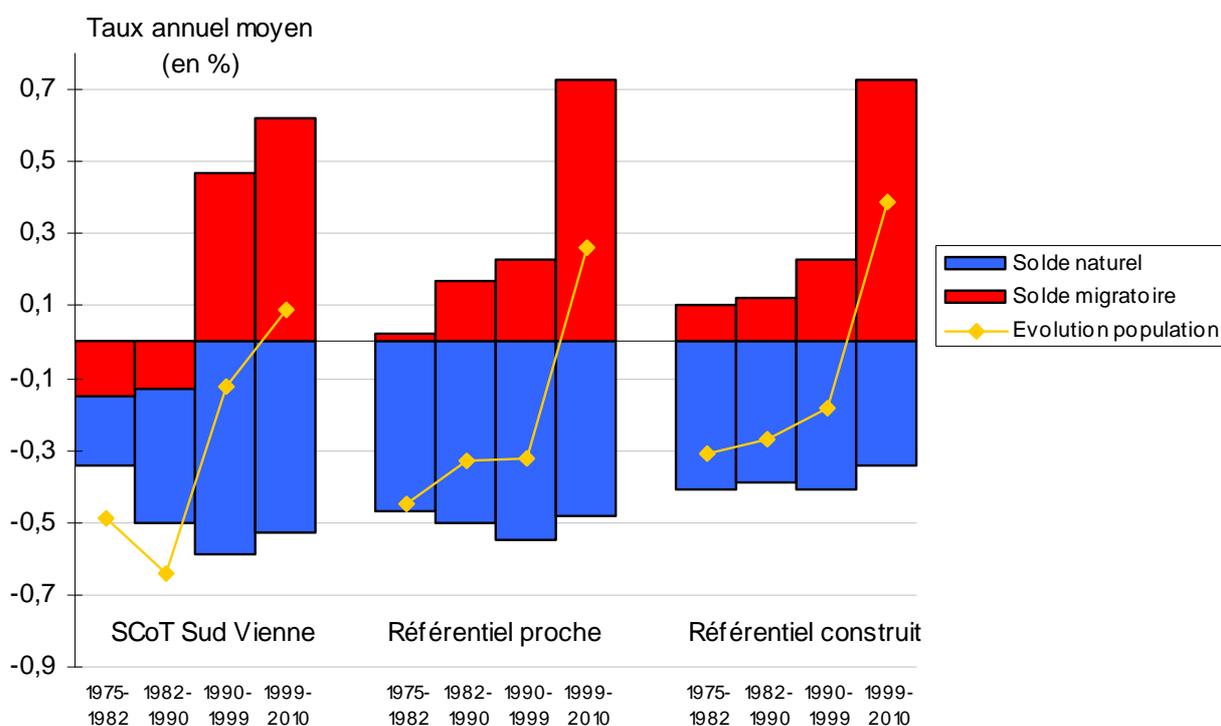
## Le SCoT commence à attirer, mais peine en matière de natalité

Le solde naturel du territoire est à un niveau bas depuis 1975. Les naissances ont chuté de plus de 5 % entre 1999 et 2010. Et depuis 1982, le taux de croissance annuel moyen par la natalité n'a pas dépassé -0,5 % annuel. Il atteint même -0,6 % sur la période 1975-1982. Même constat pour les référentiels, même si le Rc n'est qu'autour de -0,4 % annuel.

Grâce aux migrations (voir méthodologie), le Sud Vienne atteint un taux de croissance annuel moyen positif sur la dernière décennie, avec un fort rebond à partir de 1990. Le taux de croissance annuel moyen dû aux migrations est ainsi passé de -0,1 % à +0,5 % annuel. Dans les référentiels, ce saut est plus tardif et survient seulement lors de la dernière décennie. Il y est par contre plus fort. Contrairement au Sud Vienne, il y était positif dès 1975. Ce rebond précoce est suscité par la construction du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Civaux.

### Illustration 7 : Les migrations font repartir la croissance de la population

Évolution du taux de variation annuel moyen de population sur plusieurs périodes



Source : Insee, RP1975 à 2010

La légère embellie du solde naturel sur la dernière décennie s'explique par l'expansion du périurbain. Le SCoT amputé du périurbain a un solde naturel annuel moyen sur la période 1990-1999 de -0,67 %, et il stagne à -0,68 % sur la période suivante. Le Sud Vienne reste en revanche attractif même sans le périurbain. Le solde migratoire annuel moyen est de +0,53 %. Cela n'explique pas en revanche qu'il soit plus faible que dans les référentiels, particulièrement le Rc, puisqu'ils ont des parts de population vivant dans le périurbain très similaires. Le nombre plus important de décès peut expliquer cette différence. Le nombre de décès rapportés à la population en 2010 est de 14,2 dans le

SCoT, 13,8 dans le Rp et 12,8 dans le Rc. En matière de naissances, ces mêmes taux sont respectivement de 9,2, 8,9, et 9,5.

### *Une population âgée et vieillissante*

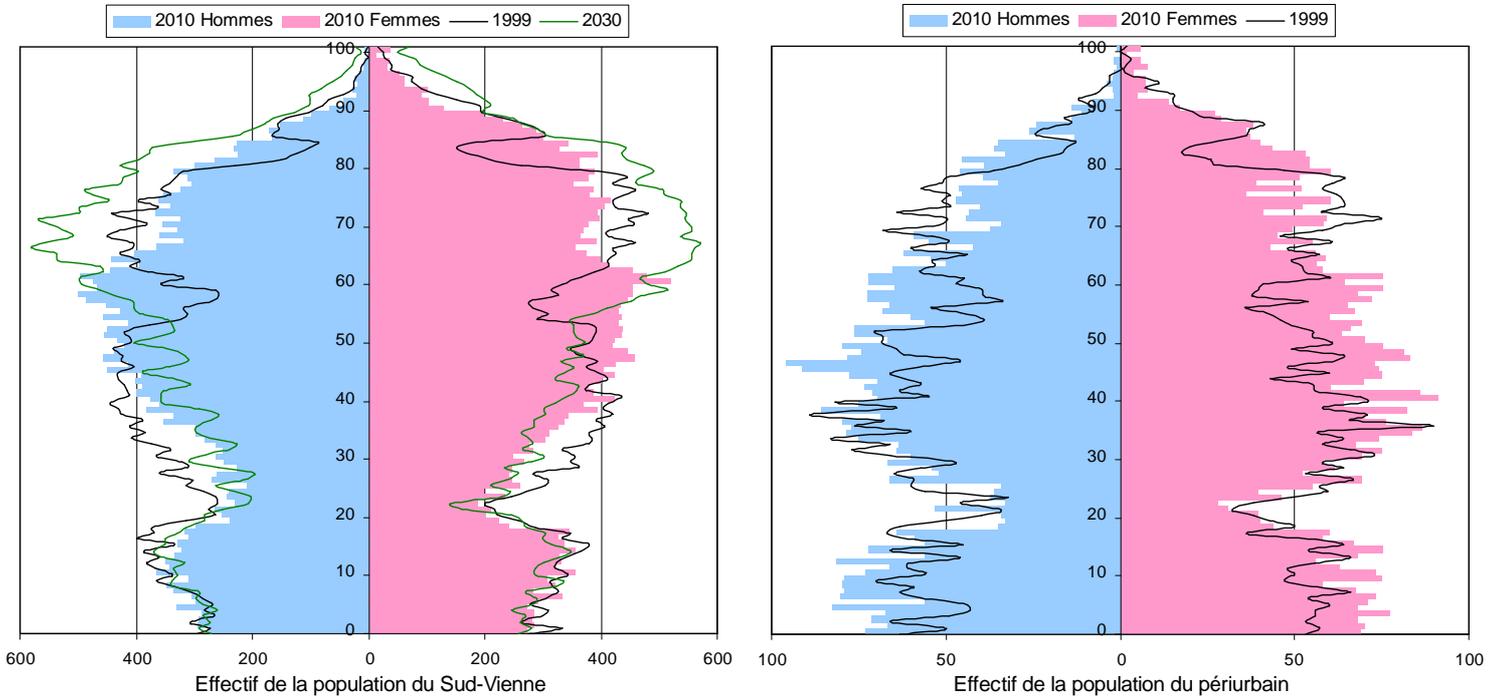
Ce taux plus important de décès s'explique par une population plus âgée que dans les référentiels. L'âge moyen est de 47 ans. Il est de 46 ans dans le Rp et de 45 ans dans le Rc. Ces valeurs sont tirées vers le haut par les plus de 60 ans. Ils sont 34,5 % en 2010 dans le Sud Vienne. Il ne sont que 33,3 % et 30,8 % dans les Rp et Rc. Depuis 1999, l'âge moyen de la population a augmenté de 2 ans.

La pyramide des âges confirme ce fait. La bosse qui se situait dans la tranche des 20-50 ans en 1999 s'est déplacée sur la tranche des 30-60 ans en 2010. Les projections de population indiquent que cette bosse se situera sur la tranche des 60-80 ans en 2030, et sera même plus importante. La bosse sur la tranche des 60-80 ans se déplace quant à elle vers la tranche 70-90 ans. Celle-ci est toutefois atténuée en raison d'une mortalité plus élevée à ces âges. La base de la pyramide se resserre ce qui indique une faible natalité qui n'a pas évolué depuis 1999. On note également un creux sur la tranche des 17-25 ans, qui s'explique par un solde migratoire très négatif sur cette tranche d'âges.

La population du périurbain est plus jeune, avec un âge moyen de 42 ans. La pyramide des âges est plus régulière avec une base plus épaisse qui indique une natalité plus forte. D'ailleurs, les communes où le solde naturel est positif se situent à cet endroit. Ces populations ressemblent à celles qui résident dans l'aire urbaine de Poitiers. Partout ailleurs, le solde naturel est négatif. Le déficit migratoire entre 17 et 25 ans demeure néanmoins.

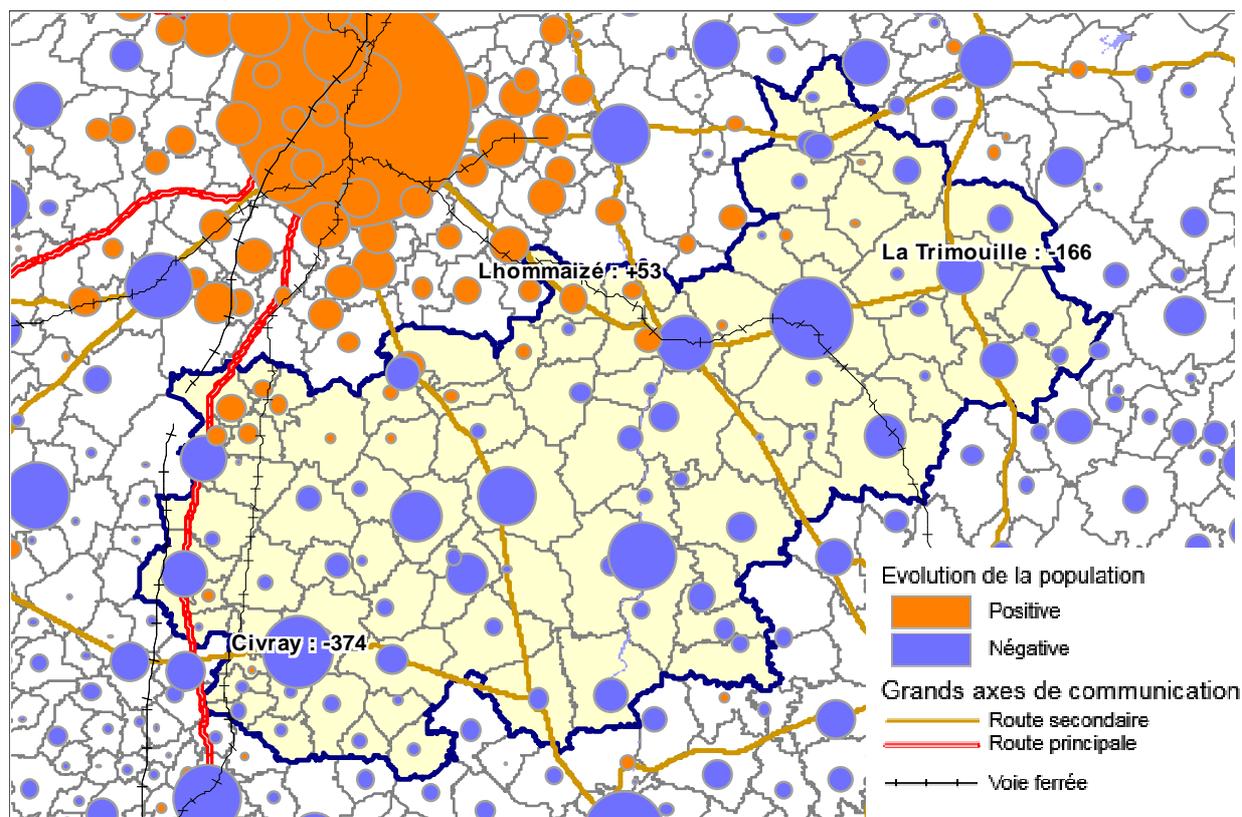
### Illustration 8 : Le vieillissement de la population dans le Sud Vienne

Pyramides des âges du SCoT Sud Vienne en 1999, 2010 et 2030, et de sa partie périurbaine en 1999 et 2010



Sources : Insee, RP1999, RP2010, Omphale 2010 scénario central

**Illustration 9 : Le solde naturel négatif sur tout le territoire, hormis le périurbain**  
Évolution de la population due au solde naturel entre 1999 et 2010

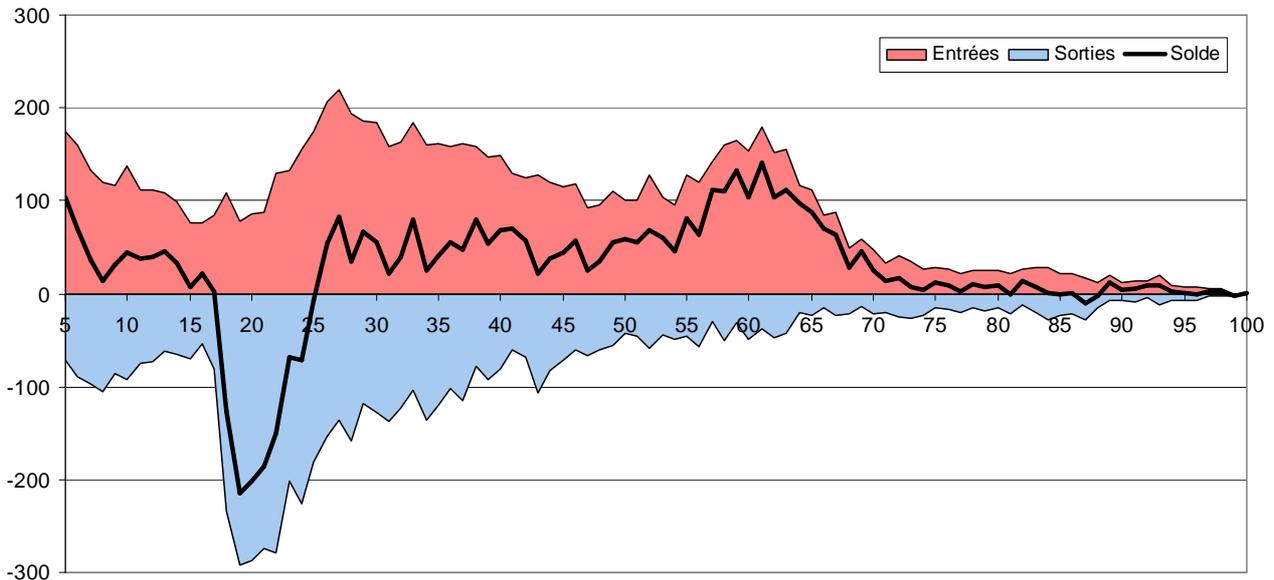


Source : Insee, RP1999 et 2010

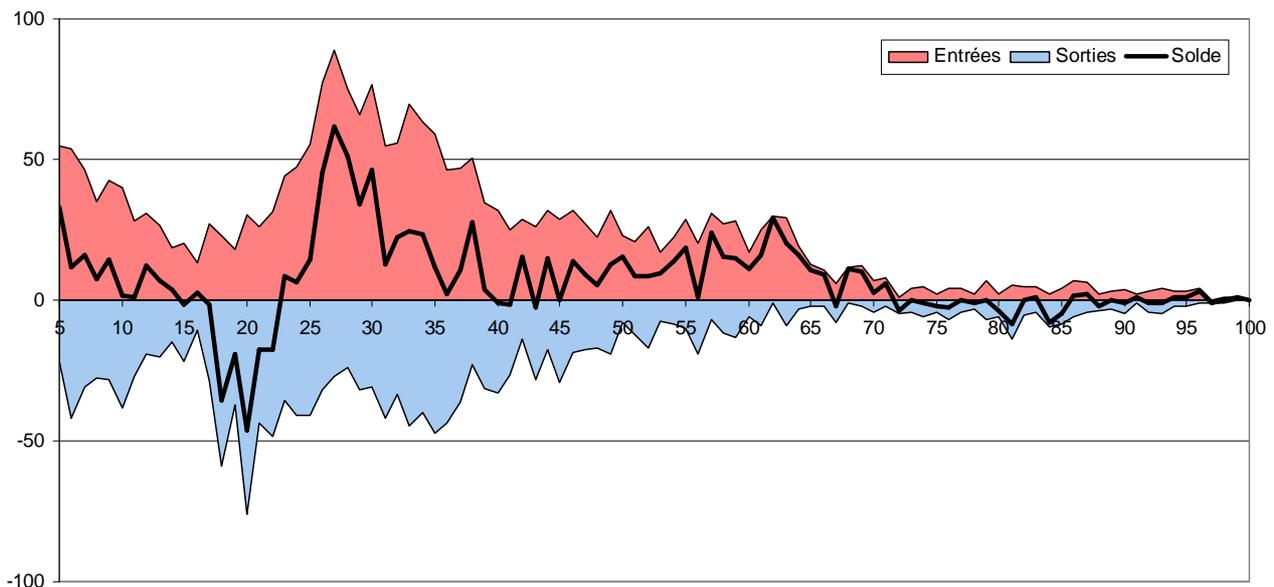
Au vieillissement de la population résidente vient s'ajouter un solde migratoire élevé entre 55 et 65 ans entre 2003 et 2008 et les départs des 17-25 ans qui poursuivent leurs études dans les pôles situés sur des territoires plus urbains. Le solde migratoire est positif pour tous les autres âges. La population est beaucoup moins mobile après 70 ans. Dans l'espace périurbain du SCoT, le solde migratoire est le plus élevé pour la tranche des 25-35 ans. Ces arrivées correspondent principalement aux familles qui viennent s'y installer mais travaillent à Poitiers. Le départ des 17-25 ans est beaucoup moins marqué dans cet espace.

### Illustration 10 : Un gros déficit sur les 16-25 ans

Migrations par âge dans le SCoT sur la période 2003-2008 en nombre de personnes



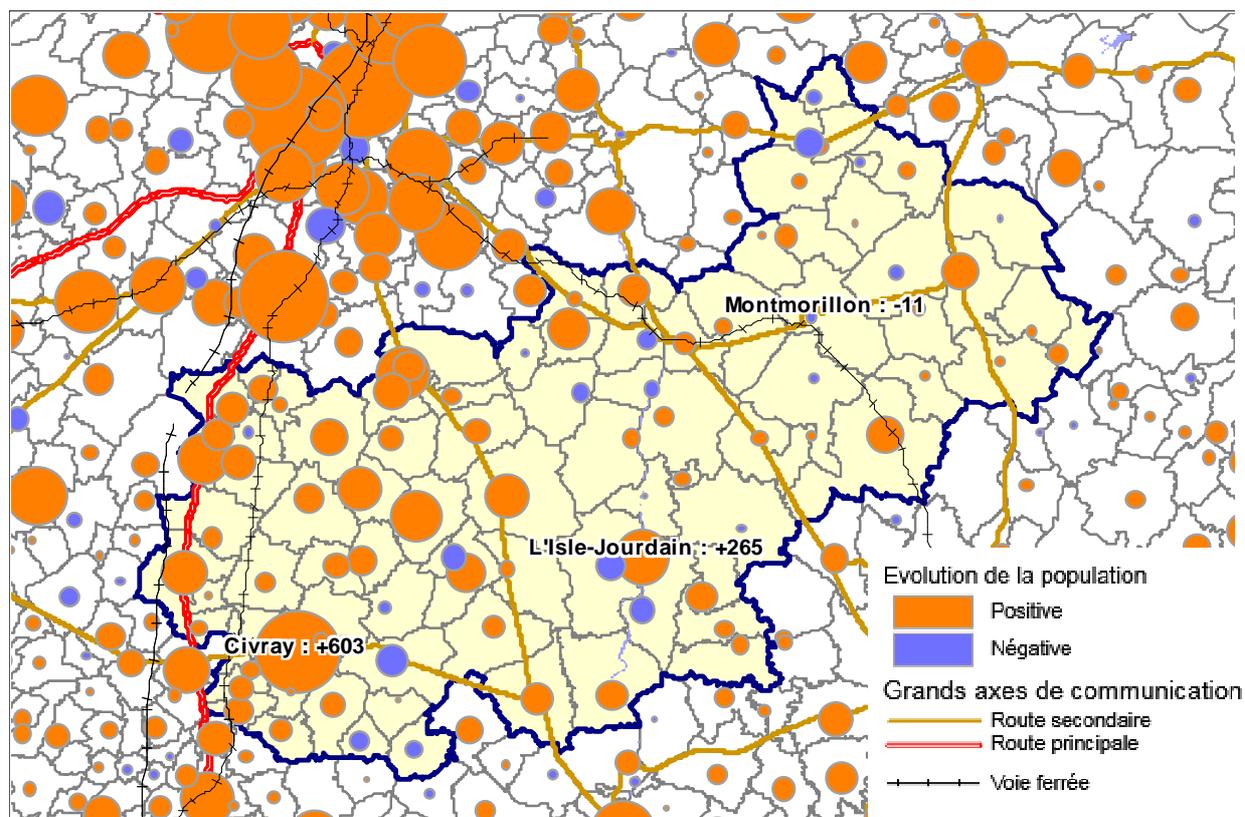
Migrations par âge dans l'espace périurbain du SCoT sur la période 2003-2008 en nombre de personnes



Source : Insee, RP2008

Le territoire est globalement attractif. L'ouest attire de la population, et l'est est à l'équilibre : les arrivées compensent les départs. Les communes avec un solde migratoire négatif entre 1999 et 2010 sont isolées et réparties sur tout le territoire. Finalement, la perte de population se fait presque uniquement par le solde naturel.

**Illustration 11 : L'ouest du territoire attractif, l'est à l'équilibre**  
 Évolution de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2010

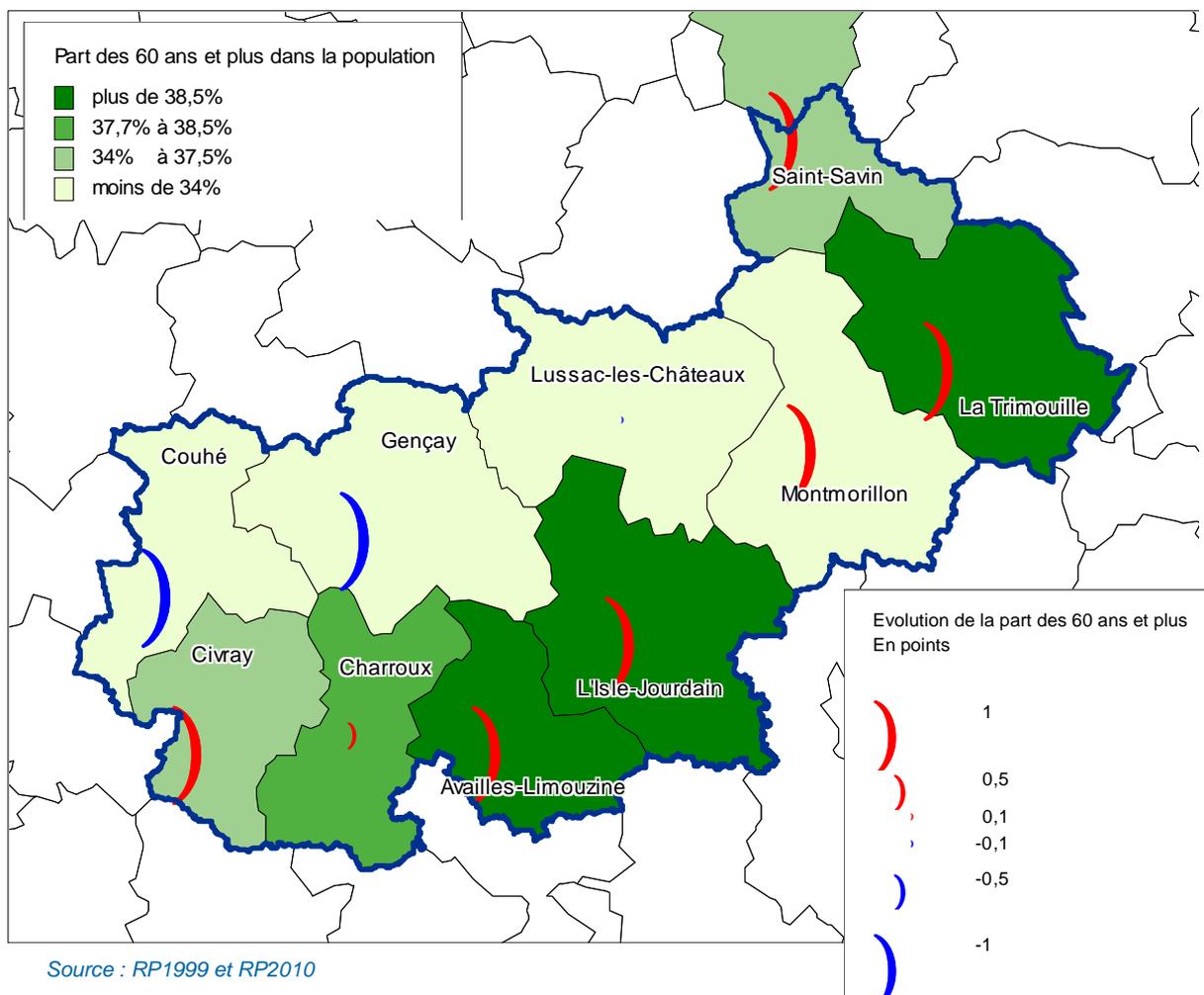


Source : Insee, RP1999 et 2010

Ce vieillissement peut toutefois ralentir si l'expansion périurbaine se poursuit. En effet, le périurbain est plus jeune, avec un âge médian à 42 ans. La part de plus de 60 ans est plus faible, et diminue entre 1999 et 2010. Particulièrement autour de Couhé et Gençay, les zones les plus dynamiques au cours de cette dernière décennie.

## Illustration 12 : La population du périurbain plus jeune

### Part des 60 ans dans la population par canton



### *Moins de couples avec enfants sur le territoire, plus de familles dans le périurbain*

Le SCot compte 28 128 ménages en 2011. Parmi eux, 33,0 % sont des ménages d'une personne. C'est autant que dans le Rp, et plus que dans le Rc qui en compte 31,6 %. Les familles (voir définitions) du territoire sont plus souvent sans enfant. 56,0 % n'ont pas d'enfant, contre 53,2 % dans le Rp et 50,5 % dans le Rc. L'âge de la population explique en partie la différence sur les ménages d'une personne puisque la moitié de cette différence est captée par les plus de 65 ans. Elle reflète les phénomènes de décohabitation liés au vieillissement de la population : avec le départ des enfants puis le décès d'un des conjoints, la taille des ménages se réduit. Ce phénomène n'est pas compensé par l'arrivée de jeunes couples : les couples sans enfant dont aucun des membre n'a plus de 60 ans ne sont ainsi plus que 11,5 %. Soit presque la même part que dans les référentiels.

Les ménages du périurbain sont différents de ceux du reste du territoire. La part de familles monte à 69,3 %. Dans cet espace plus jeune, les familles ont plus souvent des enfants. 42,4 % des familles sont des couples avec enfant. Ce n'est le cas que de 32,6 % des familles du reste du territoire.

Depuis 2006, la part de ménages d'une personne a augmenté de 1,9 points dans le SCoT. C'est légèrement plus que les Rp et Rc pour lesquels cette part a augmenté de 1,7 et 1,5 points. Les couples sans enfant ne représentaient que 54,5 % des familles du territoire, soit une hausse de 1,7 points en 5 ans. C'est plus que dans les référentiels où les hausses sont de 1,2 et 1 point. Dans le seul périurbain, la part de familles a baissé d'un point, alors que la part de familles monoparentales a augmenté d'un point.

### Illustration 13 : L'âge de la population explique la différence de structure des ménages

#### Répartition des ménages par mode de cohabitation

	SCOT Sud-Vienne	Référentiel Proche	Référentiel Construit	Périurbain
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>33,0%</b>	<b>32,6%</b>	<b>31,6%</b>	<b>28,6%</b>
dont âgée de 65 ans ou plus	17,4%	17,1%	16,8%	14,1%
<b>Ménages avec famille(s) *</b>	<b>64,9%</b>	<b>65,3%</b>	<b>66,2%</b>	<b>69,3%</b>
dont couple sans enfant	36,5%	35,1%	33,5%	33,4%
dont sans plus de 60 ans	11,5%	11,5%	11,2%	12,5%
dont couple avec enfant(s)	22,3%	23,9%	25,5%	29,4%
dont famille monoparentale	6,2%	6,4%	7,2%	6,5%
<b>Ménages de plusieurs personnes sans famille</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,2%</b>
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Insee, RP2011

Note de lecture : \*voir définitions, ici famille désigne la famille principale du ménage

### *La baisse de la taille des ménages baisse conduit à une forte sous-occupation des logements*

Depuis 1968, la taille des ménages baisse continuellement dans le Sud Vienne. Elle est passée de 3,06 personnes par résidence principale (P/Rp) à 2,15 en 2010. Le territoire est toujours resté à une valeur inférieure aux référentiels, mais l'écart s'est réduit progressivement. Il était de 0,10 P/Rp avec les deux référentiels en 1968. En 2010, cet écart n'est plus que de 0,02 P/Rp avec le Rp, et de 0,07 P/Rp avec le Rc. Autrement dit, le territoire a sans doute vieilli plus tôt que les référentiels.

Avec de moins en moins de personnes dans chaque logement, la sous-occupation (définition) gagne du terrain. 85,8 % des résidences principales sont en situation de sous-occupation en 2010, c'est 0,3 et 0,2 point au dessus des référentiels. C'était le cas de 78,8 % des résidences principales en 1999.

Avec plus de familles, les ménages du périurbain sont plus grands : 2,32 P/Rp en 2010. Et les logements sont logiquement plus grands. 4,63 pièces par résidence principale dans le périurbain, contre 4,52 dans la totalité du SCoT. Pourtant cet espace périurbain est plus touché par la sous-occupation. 86,6 % des résidences principales sont en situation de sous-occupation.

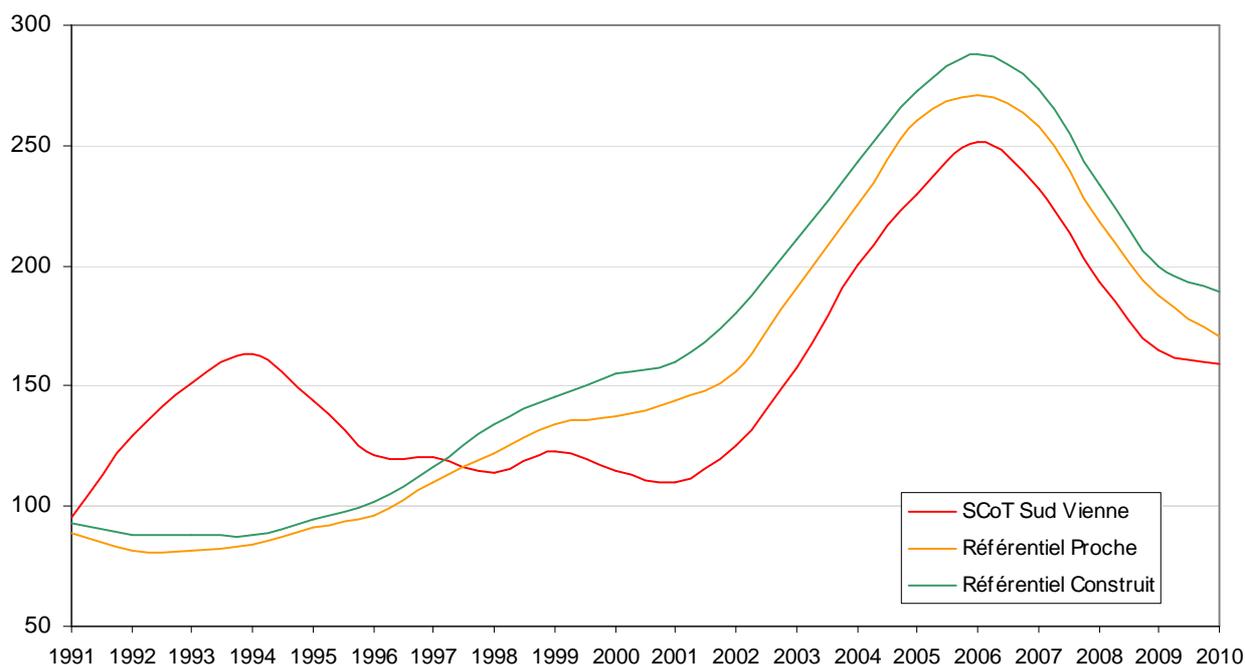
### Baisse des constructions depuis 2006

L'évolution des constructions neuves dans le ScoT est très similaire à celle des référentiels entre 2002 et 2010. Les constructions de logements doublent presque entre 2002 et 2006. Elles baissent ensuite fortement jusqu'à 2009 pour laisser place à ce qui semble être un début de stagnation entre 2009 et 2010. Sur cette période, les constructions dans le Sud Vienne varient exclusivement par les constructions de logements individuels.

La particularité du territoire en ce qui concerne les constructions se situe sur la période 1991-2002. La construction de la CNPE de Civaux a attiré de la population sur le territoire. Ainsi, la construction de logements croît fortement entre 1991 et 1994, autant pour les logements individuels que collectifs. Le phénomène s'estompe ensuite pour retrouver un niveau équivalent à celui du début de la période. Sur cette même période, la construction dans les référentiels augmente progressivement pour atteindre en 2001 une fois et demie le niveau de 1991.

#### Illustration 14 : La construction de la centrale de Civaux impacte les constructions neuves du territoire

Évolution des constructions neuves entre 1991 et 2010 (moyennes mobiles sur 3 ans). Base 100 en 1990.



Source : MEDDE SOeS, Sit@del2

### Une forte vacance des logements du Sud Vienne

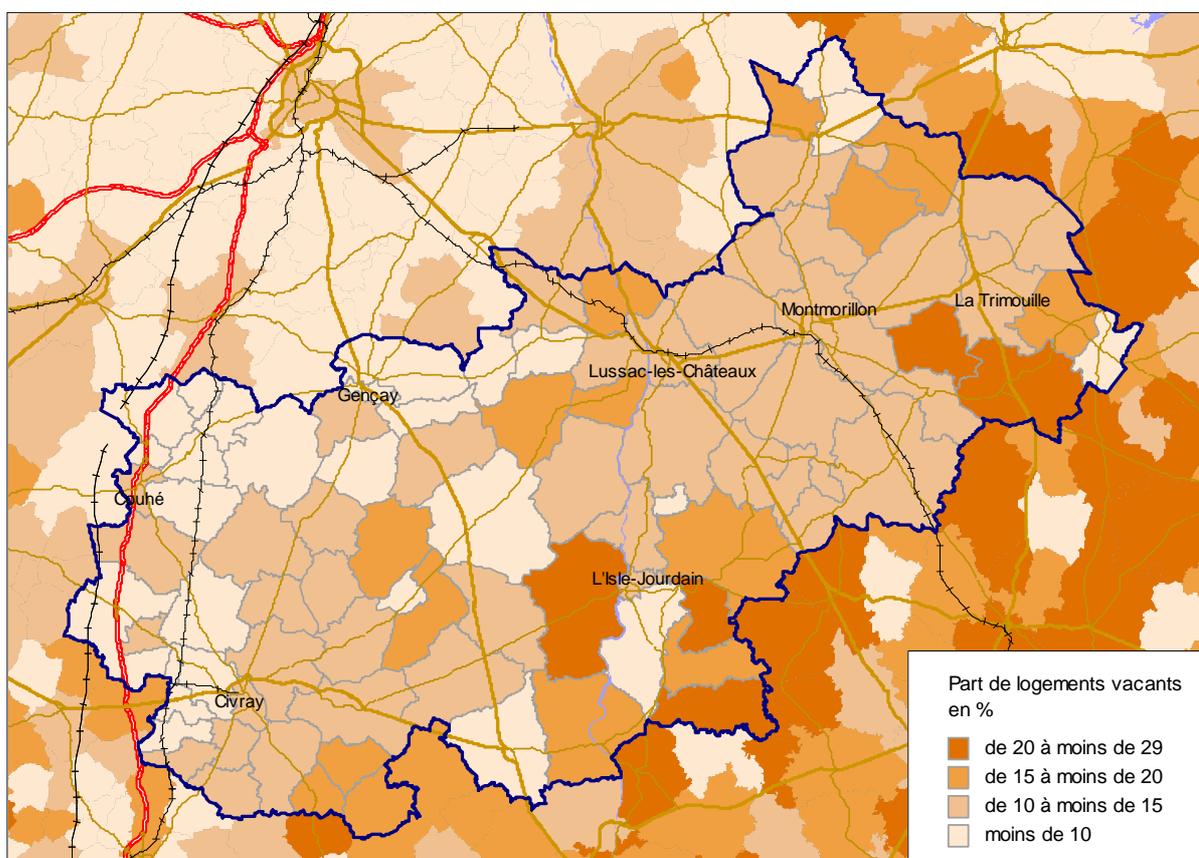
Face aux territoires comparables que sont les référentiels, le Sud Vienne présente beaucoup de logements vacants dans. En 2010, ils représentent 12,2 % des logements, alors qu'ils sont 10,9 % et 9,9 % dans les Rp et Rc. Cette part a légèrement baissé entre

1990 et 1999, pour revenir au même niveau en 2010, que ce soit dans le SCoT et les référentiels. Ces logements vacants sont plus présents dans les zones du territoire moins dynamiques démographiquement dans la dernière décennie. Le phénomène est encore plus marqué autour de La Trimouille et Millac. D'ailleurs, le périurbain du SCoT ne possède que 8,3 % de logements vacants.

À un niveau infra-communal, c'est surtout les logements des centres-bourgs qui sont les plus touchés par la vacance. Ces logements ne correspondent pas à la demande qui se tourne le plus souvent vers des pavillons avec plus de terrain.

### Illustration 15 : Moins de vacance dans les espaces plus dynamiques

Part des logements vacants par commune



Source : Insee, RP2010

Pour tenter d'expliquer cette vacance, on peut utiliser plusieurs variables qui caractérisent soit le logement, soit la population du logement, soit encore le territoire sur lequel se trouve le logement. La vacance est ainsi modélisée en se servant des valeurs de toutes ces variables sur les BV ruraux de France métropolitaine. Au final, après élimination des variables redondantes ou qui n'expliquent pas significativement le phénomène, et les BV qui sont trop atypiques vis à vis de la variable à expliquer, 19 des 117 variables serviront à estimer la part de logements vacants d'un territoire. Ces variables expliquent à 75 % le taux de vacance d'un territoire.

Parmi ces variables apparaissent notamment celles correspondant au mode de chauffage du logement, ainsi que la part des logements situés dans le périurbain de grands pôles ou dans des espaces plus isolés.

En utilisant ce modèle, l'estimation du taux de vacance obtenue pour le SCoT avec les données 2008 est de 9,8 %. Le taux de vacance du Sud Vienne était en réalité à cette date de 11,5 %. Autrement dit, il existe un effet propre au territoire qui n'est pas expliqué par ces variables. C'est dans les BV où la vacance est la plus forte que la différence entre la valeur réelle et la valeur estimée (résidu) est la plus élevée.

### Illustration 16 : 19 variables retenues pour expliquer la vacance

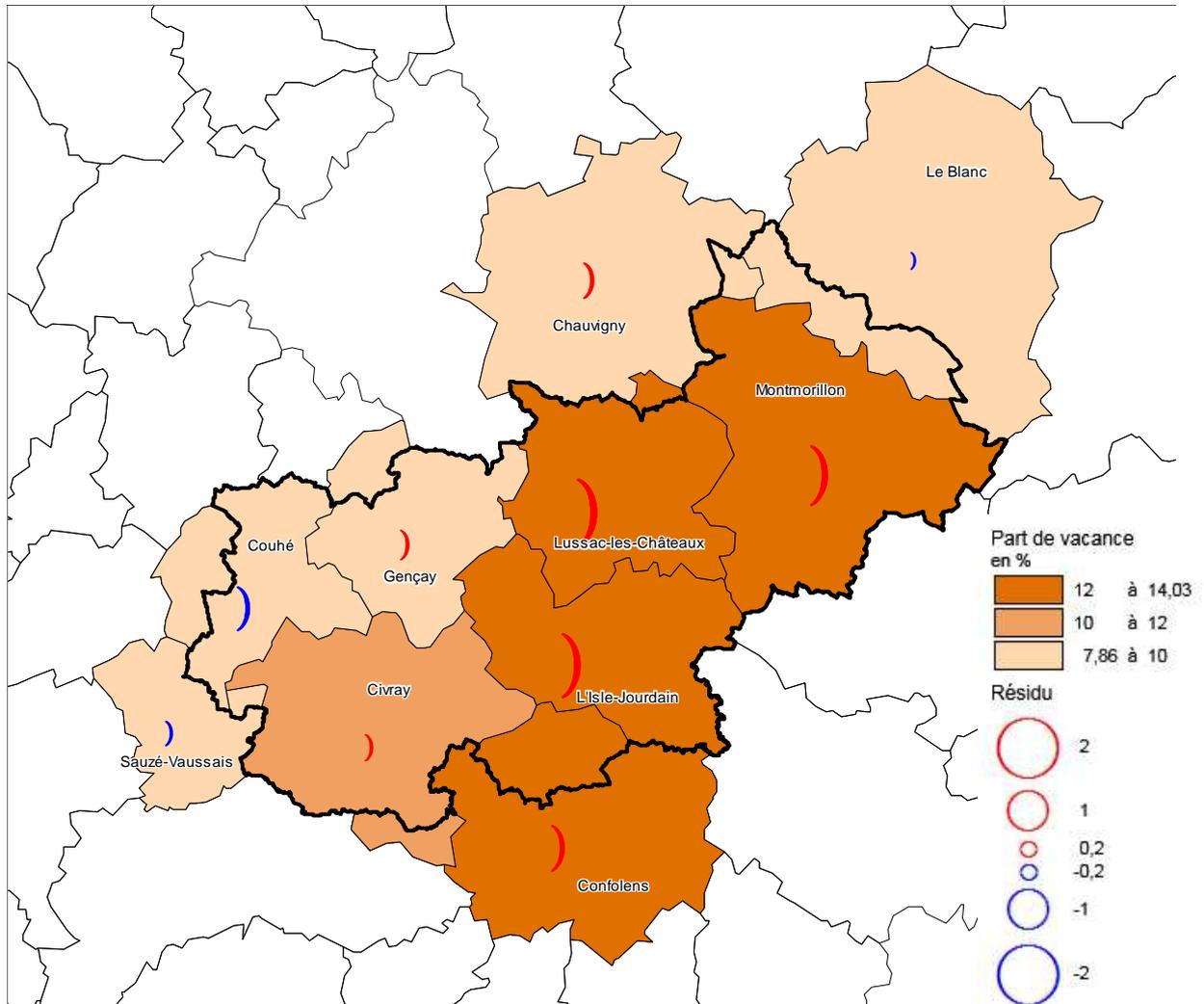
#### Liste des variables faisant partie du modèle final et effet sur la vacance

Variable du modèle	Effet sur la vacance
Part de logements construits avant 1949	+
Part de logements construits en 2006 ou après	+
Part de logements avec un chauffage central collectif	+
Part de logements chauffés au gaz de ville	-
Part de logements chauffés au fioul	-
Part de logements chauffés au gaz en bouteille	-
Part de logements disposant d'une salle de bain avec douche ou baignoire	-
Part de locataires d'un logement loué vide	-
Part de ménages logés gratuitement	+
Part d'habitations d'un seul logement jumelé	+
Part de logements d'un bâtiment de deux logements ou plus	+
Part de résidences secondaires	-
Âge moyen de la population	+
Rapport moyen du nombre personne par pièce d'un logement	-
Score témoignant de la touristicité du territoire	+
Densité de population	-
Part de logements avec une superficie entre 25 et 70m <sup>2</sup>	+
Part de la population dans le périurbain des grands pôles	-
Part de la population dans le multipolarisé de petits ou moyens pôles ou hors influence des pôles	-

*Note de lecture : un signe '+' signifie qu'une valeur plus élevée de l'indicateur va de pair avec un plus fort taux de vacance en moyenne.*

### Illustration 17 : La vacance est sous estimée là où elle est élevée

Carte des taux de vacance et des effets résiduels des Bassins de Vie du SCoT



Source : Insee, RP2008

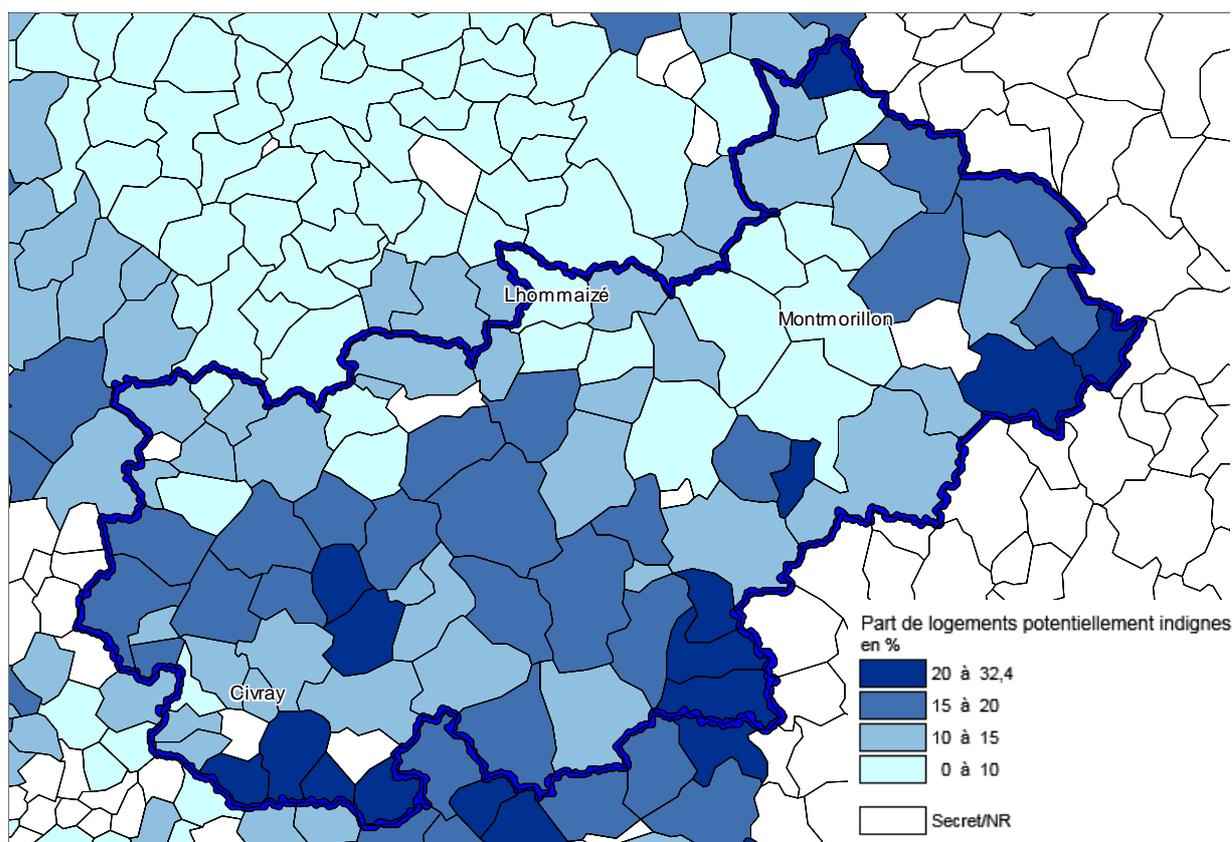
Dans le modèle réalisé, la part de logements construits avant 1949 est la variable qui explique le mieux la vacance. En effet, 68 % des logements vacants du SCoT sont construits avant 1915. Toutefois les logements rénovés ne peuvent pas être identifiés au sein de ce parc. La durée de vacance peut approximer cette variable. Une longue période de vacance d'un logement est souvent le signe d'un logement laissé à l'abandon, voire non habitable. Parmi les logements vacants du SCoT, construits avant 1915, 24,7 % sont vacants depuis plus de 10 ans. Le Rp en compte 11,1 %, ce qui laisserait supposer une moindre proportion de logements inhabitables. Mais le Rc en compte lui 25,6 %, donc autant que le Sud Vienne, et avec une vacance bien moins élevée.

### *Moins de logements insalubres entre Montmorillon et Lhommaizé*

Mis à part la zone entre Montmorillon et Lhommaizé et quelques autres communes, on retrouve des logements privés potentiellement indignes (voir méthodologie) plutôt là où la vacance est élevée. Ce sont les communes au sud de La Trimouille et de Civray ainsi que celles à l'est de Millac qui en comptent le plus. La zone entre le périurbain et Civray en compte aussi beaucoup.

#### **Illustration 18 : Les logements potentiellement indignes plutôt dans le Civraisien**

Répartition du parc privé potentiellement indigne



Sources : Filocom 2011, MEDDE d'après DGFiP, ANAH

### *Moins de logements sociaux, plus de propriétaires*

Le SCoT compte 1 358 logements sociaux HLM en 2011. Ils représentent 4,8 % du parc des résidences principales. C'est moins que dans les Rp et Rc qui en comptent 6,2 % et 6,4 %. En 2006, cette part était de 5,4 %, soit une baisse de 0,6 point. La baisse dans les référentiels a été plus faible. En 5 ans, la part de HLM a chuté de 0,2 point. La demande locative est moins forte sur le territoire : 75,8 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires. C'est le cas de 74,6 % et 72,7 % dans les Rp et Rc.

Cette part plus élevée de propriétaires peut s'expliquer par un prix des terrains plus faibles. Le prix moyen par terrain dans le SCoT est de 28 197€. Ce prix passe à 29 197€ dans le Rp, et atteint même 37 879€ dans le Rc. Le prix au m<sup>2</sup> des terrains viabilisés est de 21€ dans le Sud Vienne, comme dans le Rp, contre 31€ dans le Rc.

Le SCoT comporte également plus de maisons, habituellement moins soumises à la location que les appartements. Les maisons représentent 92,9 % des résidences principales dans le Sud Vienne. Elles ne sont que 91,4 % dans le Rp et 89,3 % dans le Rc.

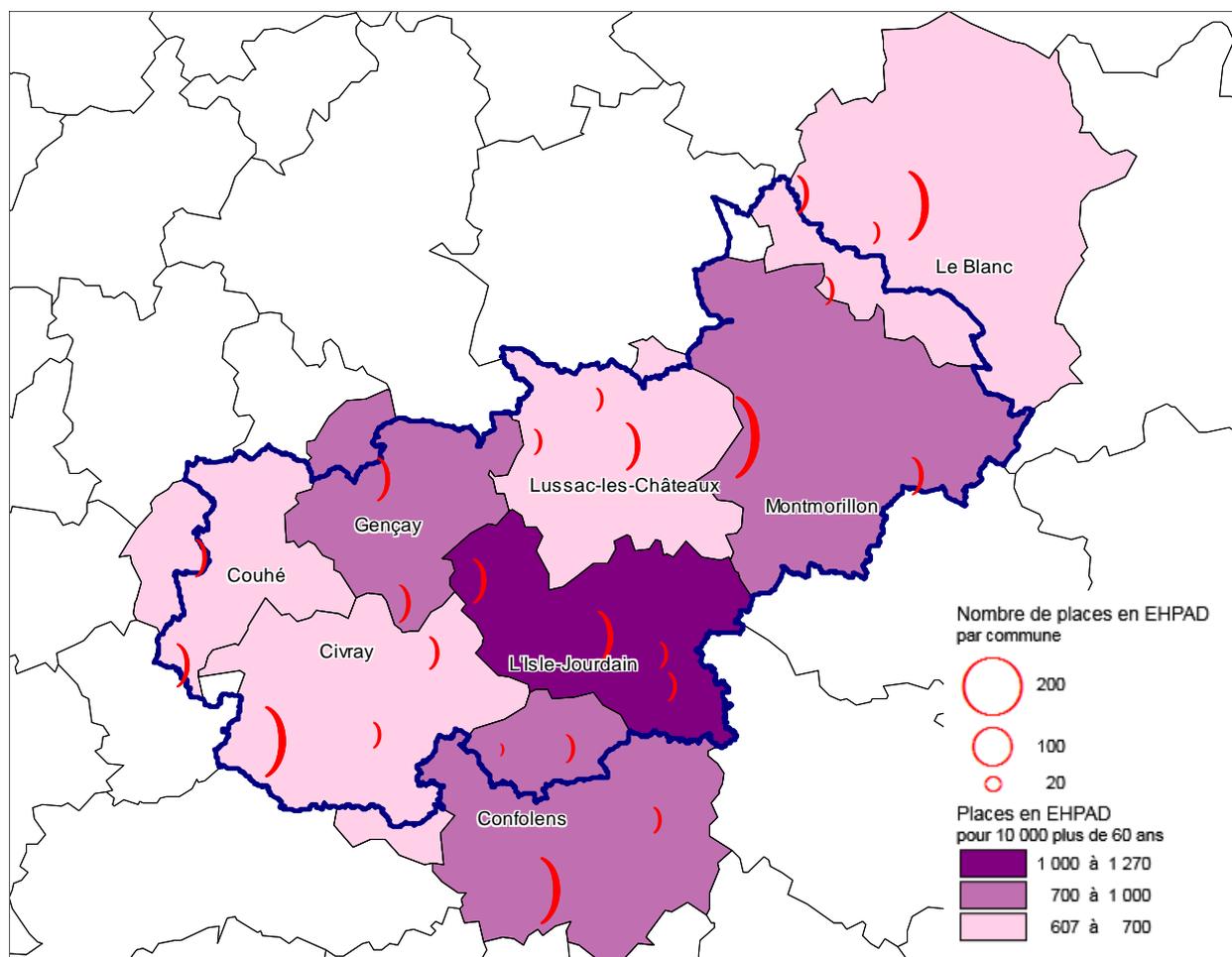
### *Le Sud Vienne bien équipé en EHPAD*

Le vieillissement de la population du SCoT Sud Vienne entraîne une augmentation de personnes dépendantes. Une partie de cette population se loge dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le territoire du SCoT est bien équipé en hébergements pour personnes âgées. Il comporte 29 EHPAD, pour 1 676 places disponibles. Avec 770 places en EHPAD pour 10 000 personnes de 60 ans et plus, le Sud Vienne est mieux équipé que les référentiels qui en comptent 583 et 553 places pour 10 000 plus de 60 ans.

Les EHPAD couvrent bien le territoire. Leurs implantations sont cohérentes avec les caractéristiques de la population résidente. En effet, les BV proposant le moins de places en hébergement pour personnes âgées sont ceux où la population est la plus jeune. Il s'agit des BV de Couhé, Gençay, et Lussac-les-Châteaux qui correspondent aux BV périurbains. Moins de 200 places y sont mises à disposition, contre plus de 300 places dans les autres BV.

### Illustration 19 : Les EHPAD bien répartis sur le territoire

Offre de places en EHPAD en nombre et pour 10 000 habitants de 60 ans et plus



Source : Insee, BPE 2013 et RP 2011

### *Un bon niveau moyen d'équipement mais un accès aux équipements des gammes intermédiaire et supérieure difficile*

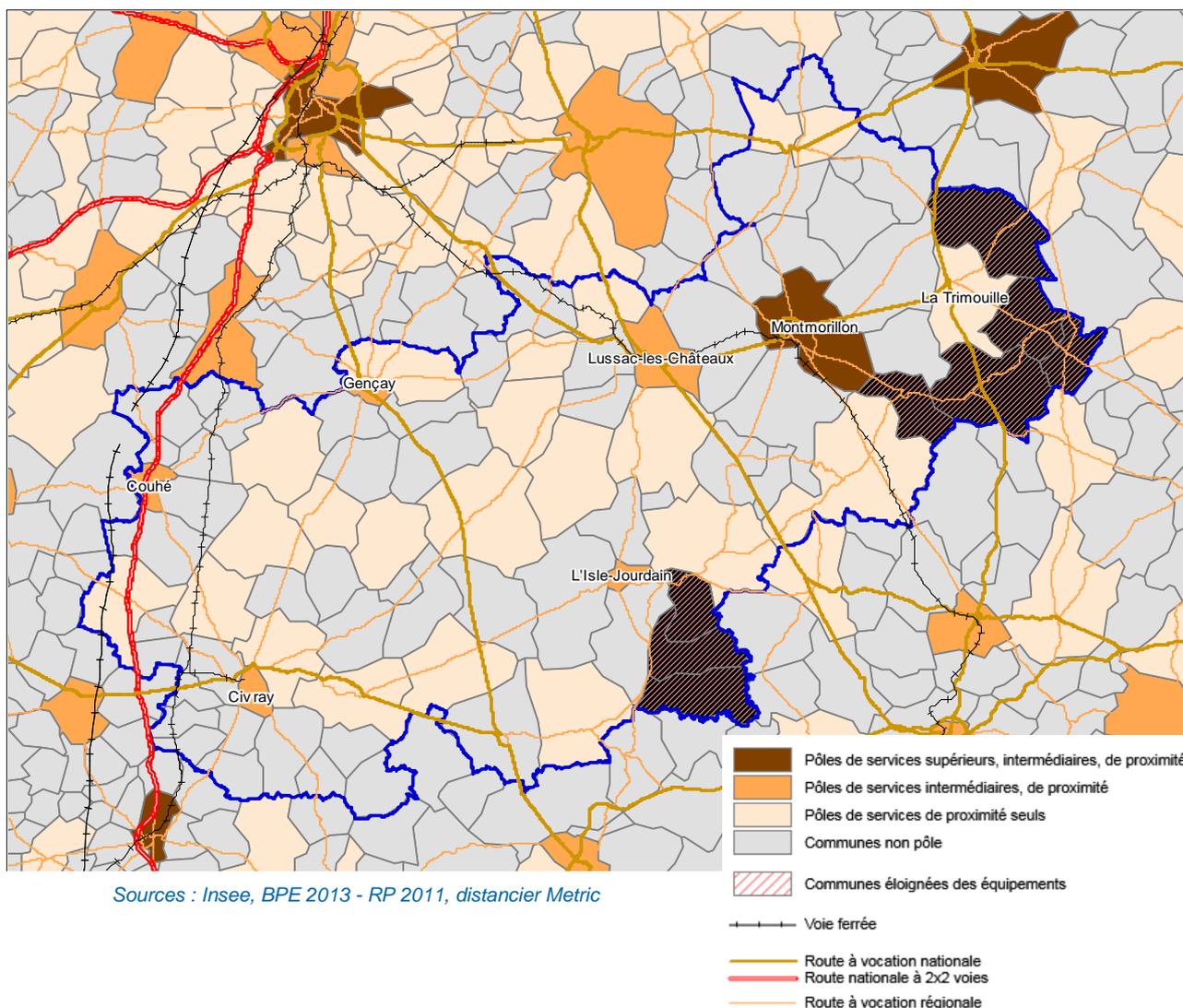
Quelle que soit la gamme d'équipements (voir méthodologie), le SCoT est bien équipé en nombre. Il y a en moyenne 15,1 équipements par commune du territoire, dont 11,7 pour les équipements de la gamme de proximité, 2,7 pour la gamme intermédiaire, et 0,7 pour la gamme supérieure. C'est plus que dans les Rp et Rc qui comptent en moyenne 11,5 et 9,2 équipements par commune, dont 9,0 et 7,2 pour la gamme de proximité, 2,0 et 1,6 pour la gamme intermédiaire, et 2,0 et 1,6 pour la gamme supérieure.

Ces équipements sont bien répartis sur le territoire. 61,2 % de la population du SCoT se trouve dans un pôle de service de proximité (voir définitions). Ce n'est le cas que de 52,0 % de la population du Rp, et 51 % du Rc. Cette bonne répartition des équipements de proximité sur le territoire profite à une grande partie de la population. Seulement 4,9 % des habitants est à plus de 7 min en moyenne d'un équipement de proximité. C'est le cas de 7,2 % de la population du Rp, et 11,1 % de celle du Rc. En revanche, l'accès aux équipements des gammes intermédiaire et supérieure est plus difficile. Seul un pôle de

service supérieur est présent sur le territoire, Montmorillon. Et les 5 pôles de service intermédiaires se situent sur la périphérie. Ainsi, 16,8 % de la population se trouve à plus de 15 min en moyenne d'un équipement de la gamme intermédiaire, contre 9,6 % et 15,1 % pour les Rp et Rc. Pour la gamme supérieure, cette part monte à 31,9 % à plus de 30 min en moyenne d'un équipement. Elle est de 11,1 % dans le Rp et 17,8 % dans le Rc. 8 communes du SCoT cumulent les trois critères d'éloignement, soit 3,4 % de la population. Elles se situent à l'est de La Trimouille et au sud de L'Isle-Jourdain. Dans les Rp et le Rc, cette situation ne touche respectivement que 1,6 % et 3,6 % de la population.

### Illustration 20 : Peu de pôles de services intermédiaires et supérieurs, deux zones « enclavées »

#### Pôles de service du Sud Vienne



### *Les médecins spécialistes difficiles d'accès*

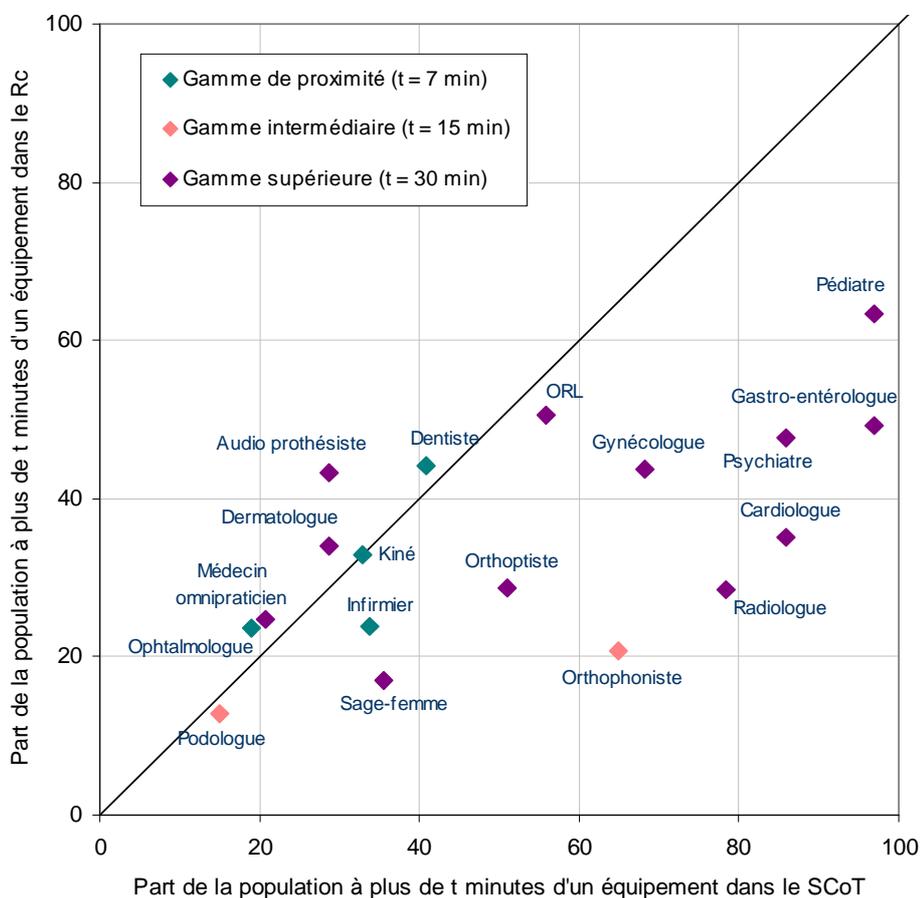
Plusieurs spécialités médicales ne se trouvent pas sur le territoire. Ainsi, il n'y a aucun cardiologue, gynécologue, gastro-entérologue, psychiatre, pédiatre, radiologue ou orthophoniste. Les plus proches se trouvent à Poitiers, Melle, Chauvigny, Confolens,

Ruffec ou Angoulême. Seule la commune de Montmorillon compte un dermatologue, un ophtalmologue, un ORL et un audioprothésiste. D'autres médecins spécialistes peuvent ne pas figurer dans ces données s'ils exercent uniquement à l'hôpital de Montmorillon. Cela rend l'accès à ces soins difficile pour la population du Civraisien, et ce peut même être insuffisant pour garantir les soins de la population du Montmorillonnais. Pour la plupart des spécialités médicales, la part de la population éloignée des équipements dans le SCoT est plus importante que dans le Rc.

*NB : Être éloigné des équipements signifie être à plus de 7 min d'un équipement pour la gamme de proximité, à plus de 15 min d'un équipement pour la gamme intermédiaire, à plus de 30 min d'un équipement pour la gamme supérieure.*

### Illustration 21 : Moins d'accès aux soins pour la population du SCoT

Comparaison des difficultés d'accès aux équipements de soin entre le SCoT et le Rc



Sources : Insee, BPE 2013 - RP 2011, distancier Metric

Note de lecture : lorsque la spécialité se situe sous la diagonale, cela signifie que le SCoT est moins bien positionné que le Rc.

## Deux régions du territoire restent « enclavées » pour un panier d'équipements jugés indispensables

Pour essayer d'apprécier la façon dont les besoins essentiels de la population sont servis, un panier de 33 équipements a été sélectionné. Il regroupe des équipements des différentes gammes et catégories. De ce fait, tout équipement n'a pas la même importance qu'un autre. Tous n'ont pas la même fréquentation. La fréquentation d'un équipement n'étant pas une donnée disponible, elle a été remplacée par la fréquence d'apparition de l'équipement en France métropolitaine.

### Illustration 22 : 33 équipements jugés indispensables

Liste des équipements du panier par catégorie d'équipement avec leur fréquence d'apparition sur le territoire national

Services aux particuliers	Fréquence
Restaurant	0,505
Coiffure	0,416
Bureau, relais ou agence postale	0,393
Banque Caisse d'épargne	0,171
Police, gendarmerie	0,097
Agence travail temporaire	0,040
Pôle emploi	0,025

Commerces	Fréquence
Boulangerie	0,366
Épicerie, supérette	0,262
Station service	0,140
Magasin vêtements	0,131
Librairie papeterie journaux	0,131
Supermarché	0,125
Hypermarché	0,035

Sports, loisirs et culture	Fréquence
Salle ou terrain multisports	0,505
Bassin de natation	0,079
Cinéma	0,033

Santé	Fréquence
Infirmier	0,295
Médecin omnipraticien	0,276
Pharmacie	0,230
Ambulance	0,113
Garde enfants d'âge préscolaire	0,090
Personnes âgées - soins à domicile	0,052
Spécialiste Ophtalmologie	0,035
Urgence	0,016
Maternité	0,012

Enseignement	Fréquence
Ecole élémentaire	0,612
Ecole maternelle	0,203
Collège	0,102
Lycée général ou technologique	0,032
Lycée professionnel	0,032

Transports et déplacements	Fréquence
Taxi	0,235
Gare	0,073

Source : Insee, BPE 2012

Note de lecture : La catégorie Services aux particuliers regroupe 7 types d'équipements : restaurant, coiffure, etc. Pour l'équipement restaurant, la valeur 0,505 correspond à sa fréquence d'apparition sur le territoire national.

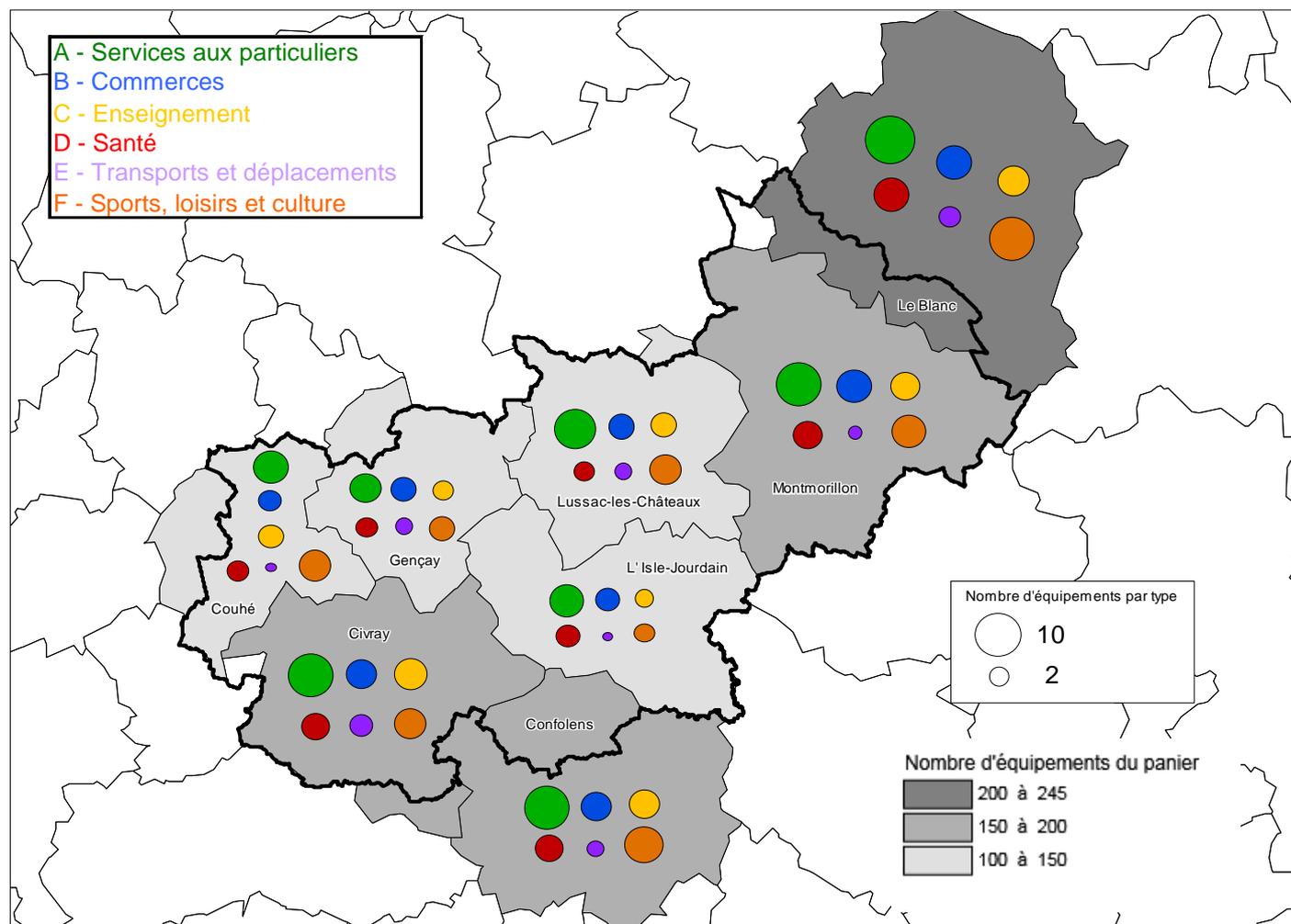
Cette liste d'équipements a été réalisée sur la base de l'étude de la DR de Bretagne Octant n°57 « Les bassins de vie ruraux d'Ille-et-Vilaine : un accès aux équipements globalement plus rapide qu'ailleurs malgré des disparités au sein du département ». Lien : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=2&ref\\_id=20686](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=2&ref_id=20686)

Les BV de Couhé, Gençay, Lussac-les-Châteaux et L'Isle-Jourdain sont ceux qui ont le moins d'équipements du panier. Ils en possèdent entre 100 et 150. Montmorillon et Civray sont les BV les plus équipés parmi ceux présents majoritairement dans le SCoT. Ils ont entre 150 et 200 équipements du panier.

Pour comparer les taux d'équipement entre les 6 catégories, on rapporte le nombre d'équipements d'une catégorie au nombre de types différents de la catégorie présents dans le panier. Par exemple, 10 équipements de la catégorie « enseignement » sont recensés dans le BV de Gençay. Il y a 5 types d'équipements dans cette catégorie, ce qui donne un nombre moyen d'équipements de 2. Ainsi, les services aux particuliers et les sports, loisirs et culture comptent le plus d'équipements dans le SCoT.

### Illustration 23 : Les Bassins de Vie de Montmorillon et Civray sont les mieux équipés du territoire pour le panier d'équipements indispensables

Nombre d'équipements du panier par catégorie et par BV



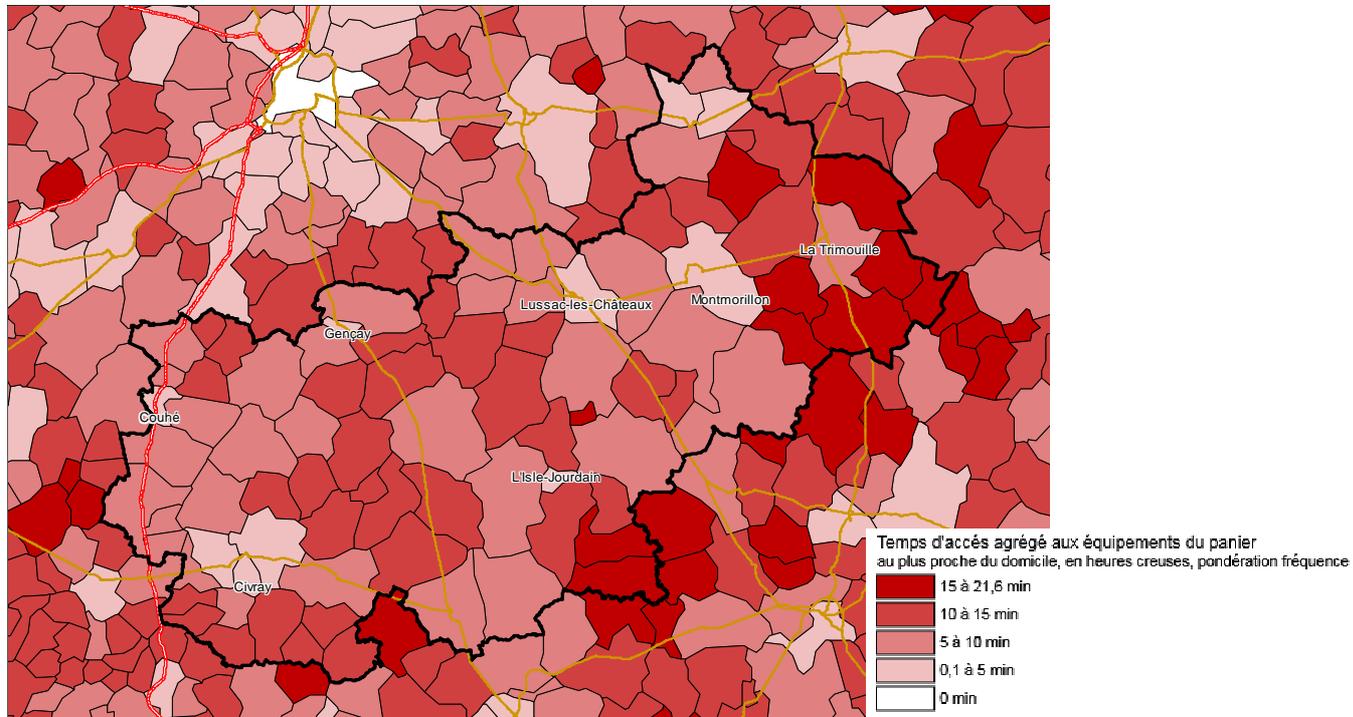
Source : Insee, BPE 2012

Le centre du SCoT et tout l'est de Montmorillon ont un accès plus difficile à ce panier d'équipements. Le premier correspond au BV de l'Isle-Jourdain et des communes qui l'entourent. Avec un taux d'équipements plus faible, la population de cette zone doit parcourir plus de chemin pour rejoindre certains équipements du panier. Malgré la proximité avec le plus grand pôle de services du territoire, l'accès aux équipements est pourtant des plus difficiles. On retrouve aussi 6 des 8 communes que l'on définissait comme « éloignées des équipements » précédemment.

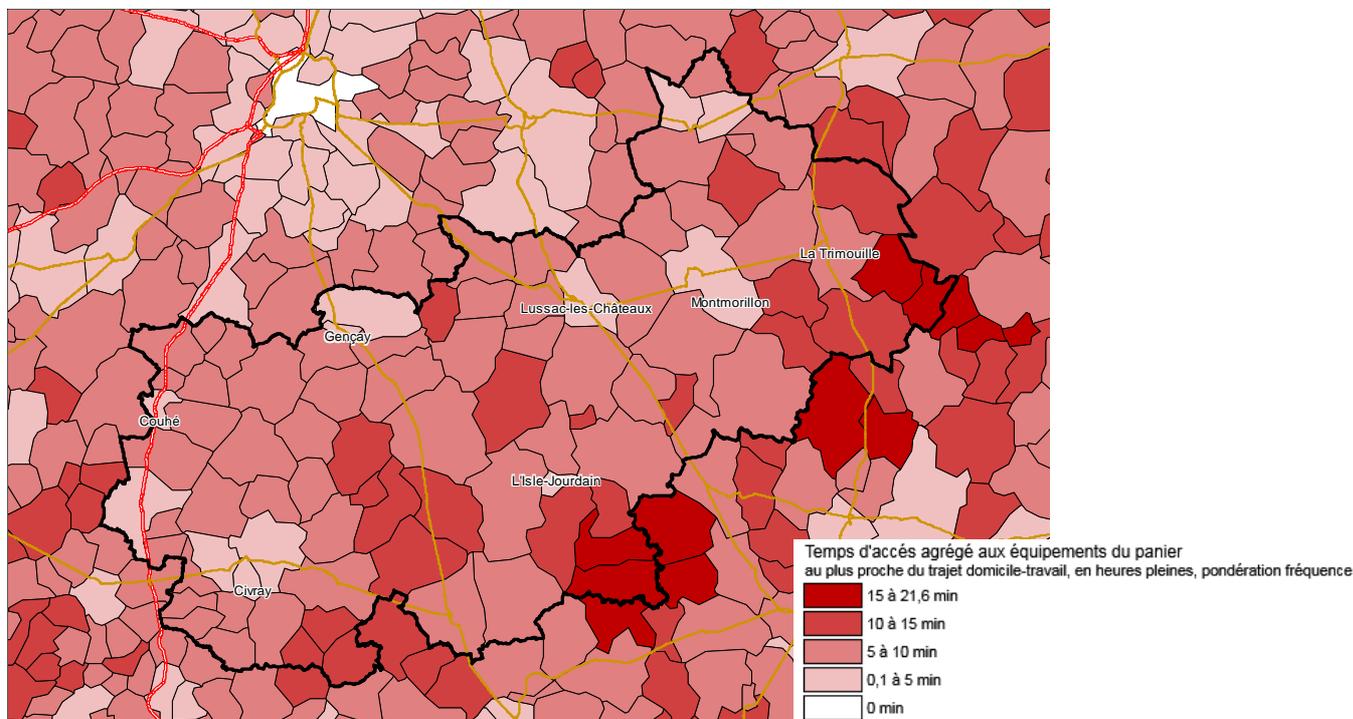
En considérant les trajets domicile-travail, les actifs pouvant accéder aux équipements sur leur lieu de travail, cela réduit les temps de trajet de la plupart des communes. Seules 3 zones conservent un accès difficile aux équipements : principalement la zone au sud de l'Isle-Jourdain et celle autour de La Trimouille, et celle de Joussé dans une moindre mesure.

**Illustration 24 : Des problèmes d'accès aux équipements jugés indispensables près de La Trimouille et de l'Isle-Jourdain**

Indicateur de temps d'accès au plus proche du domicile pour le panier d'équipements



Indicateur de temps d'accès au plus proche du trajet domicile-travail pour le panier d'équipements



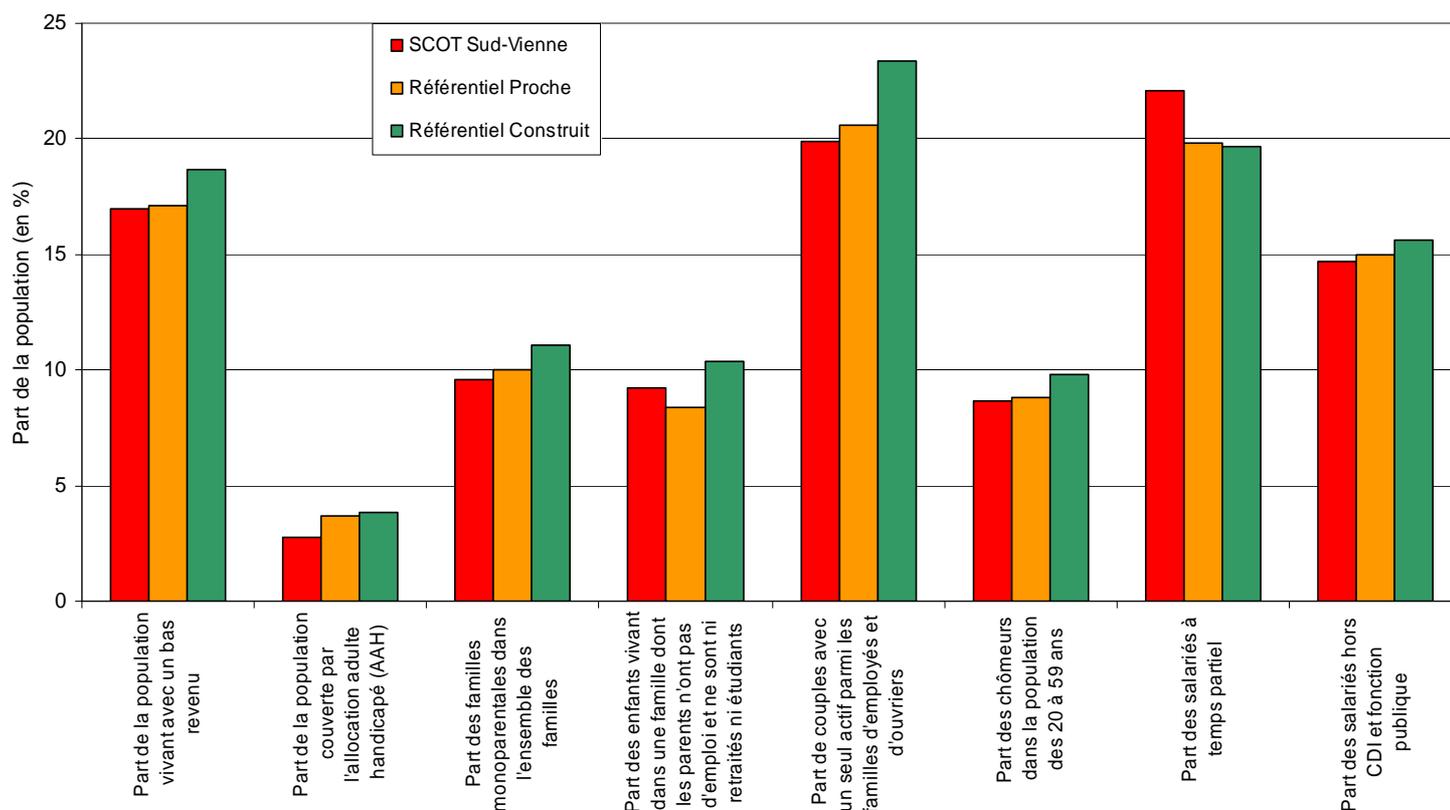
Source : Insee, BPÉ 2012, Distancier Odomatrix

## Moins de fragilité sociale, une meilleure insertion des jeunes

De nombreux indicateurs indiquent une moindre fragilité sociale dans le SCoT que dans les référentiels. Ces indicateurs concernent les revenus, les conditions d'emploi, et la structure familiale. Parmi les 19 indicateurs répertoriés, le Sud Vienne est mieux placé que le Rc sur 15 indicateurs et que le Rp que sur 9 indicateurs. Avec moins de bas revenus (voir définitions) de chômage, d'emplois précaires (voir définitions), de familles monoparentales, le SCoT apparaît moins fragile sur les principaux indicateurs.

### Illustration 25 : Le SCoT socialement moins fragile

Sélection d'indicateurs principaux dans les indicateurs de fragilité sociale



Sources : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation principale et exploitation complémentaire ; Cnaf 2012 ; Cnam 2012

L'insertion des jeunes sur le marché du travail est meilleure sur le territoire que dans les référentiels. Ils sont plus autonomes (voir définition), ont plus facilement un emploi, et leur emploi est moins souvent précaire. La part de CDI ou d'emplois de la fonction publique chez les 18-24 ans du Sud Vienne est de 27,5 %. Ils sont 25,3 % et 24,3 % dans les Rp et Rc. 22,3 % de cette population du SCoT ne sont ni étudiants, ni en emploi, contre 26,3 % dans le Rp et 28,0 % dans le Rc. 53,6 % des jeunes non étudiants du territoire sont autonomes. Les Rp et Rc en comptent 47,0 % et 45,7 %. L'effet « diplôme » permet de justifier partiellement ces chiffres. Ainsi, parmi les 20-24 ans non scolarisés du SCoT, 17,3 % sont sans diplôme ou avec un BEP ou CAP. Ils sont 19,3 % dans le Rp et 21,1 % dans le Rc.

### *Des revenus légèrement plus faibles mais plus homogènes*

Les revenus dans le Sud Vienne ont un profil semblable à ceux du Rp et ils sont plus faibles que dans le Rc. En 2011, le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal est de 19 352€, et le revenu médian par unité de consommation (UC, voir définitions) est de 16 576€. Ils sont de 19 440€ et 16 752€ dans le Rpet de 20 091€ et 16 979€ dans le Rc. Le Scot présente cependant moins de bas revenus, et donc moins d'inégalités. 17,0 % de la population du SCoT vit avec un bas revenu en 2012, contre 17,1 % dans le Rp et 18,7 % dans le Rc. L'indice de dispersion de Gini (voir définitions) est de 0,318 en 2011 dans le SCoT, 0,317 dans le Rp 0,329 dans le Rc. Et les rapports inter-déciles (voir définitions) sont de 4,3, 4,2 et 4,5. Cependant, les revenus augmentent en même temps que les inégalités se creusent. Depuis 2006, le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal a augmenté de 905€ dans le SCoT, de 1 042€ dans le Rp, et de 1 042€ dans le Rc. Alors que la population à bas revenus a augmenté de 3,0 % par an dans le SCoT entre 2009 et 2012, 2,3 % dans le Rp et 2,5 % dans le Rc par an sur trois ans.

#### **Illustration 26 : Une structure de revenus proche entre le SCoT et le Référentiel proche (Rp)**

Statistiques de niveau et de dispersion sur les revenus

	SCoT Sud Vienne	Référentiel Proche	Référentiel Construit
Revenu imposable net moyen annuel par foyer fiscal	19 352 €	19 440 €	20 091 €
Revenu médian par UC	16 576 €	16 752 €	16 979 €
Population à bas revenu	17,0%	17,1%	18,7%
Indice de Gini	0,318	0,317	0,329
Rapport inter-déciles	4,3	4,2	4,5

Source : Insee-DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2011, Revenus fiscaux localisés des ménages ; Cnaf 2012

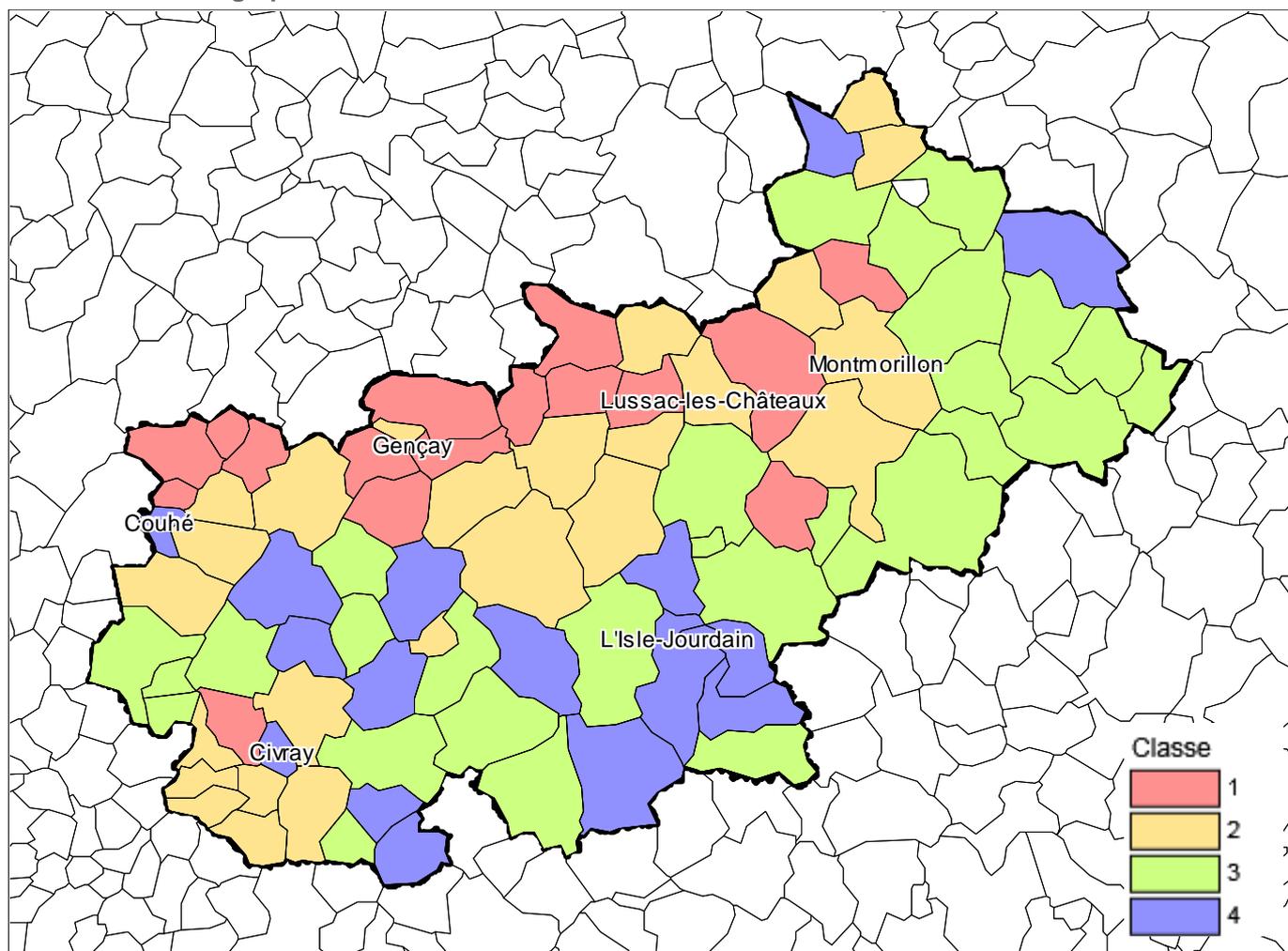
### *Des structures de revenus différentes sur le SCoT*

Les revenus du SCoT proviennent moins des salaires et plus des retraites que dans les référentiels. En 2011, 50,2 % des revenus fiscaux des ménages du Sud Vienne sont des revenus salariaux, contre 51,2 % dans le Rp et 52,6 % dans le Rc. La différence avec le Rc porte sur les revenus provenant des retraites (35,1 % contre 33,3 %). Celle avec le Rp porte sur les revenus des professions non salariées et les autres revenus.

Les revenus sont très différents sur le territoire, que ce soit dans leur composition ou en niveau. Les revenus les plus élevés se situent dans la bande périurbaine et proviennent davantage des salaires. Les revenus les plus faibles se situent dans une zone autour de l'Isle-Jourdain et qui s'étale vers l'ouest. C'est également là où les plus fortes inégalités de revenu sont observées. Hormis autour de Civray, toute la bande sud du territoire possède la plus grande part de revenus provenant de retraites. C'est également le cas pour tout le territoire à l'est de Montmorillon.

### Illustration 27 : Des disparités de revenus sur le territoire

Cartographie de la classification faite sur les revenus



**Légende :**

C1 : Revenus uniformément élevés, provenant d'activité professionnelle et en grande majorité de salaires.

C2 : Revenus corrects avec légèrement moins de revenus non salariaux au profit des salaires.

C3 : Revenus plus faibles. Moins de salaires au profit des retraites et des revenus non salariaux.

C4 : Revenus plus faibles. De grosses inégalités de revenu avec notamment beaucoup de bas revenus. Moins de salaires au profit des retraites.

**Données pour chaque classe des variables de la classification**

Classe	Revenu médian	Rapport inter	Part de bas	Revenus		Revenus non	
		déciles	revenus (en %)	salariaux (en %)	salairiaux (en %)	Retraites (en %)	
C1	18191	3,5	11	62,4	8,6	23,5	
C2	16990	4	15,8	52,7	6,5	35	
C3	15669	4,3	17,6	42,1	12,5	39,3	
C4	15423	5,4	24	43,7	8	40,8	
SCoT	16576	4,3	16,9	50,2	8,5	35,1	

*Source : INSEE-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages*

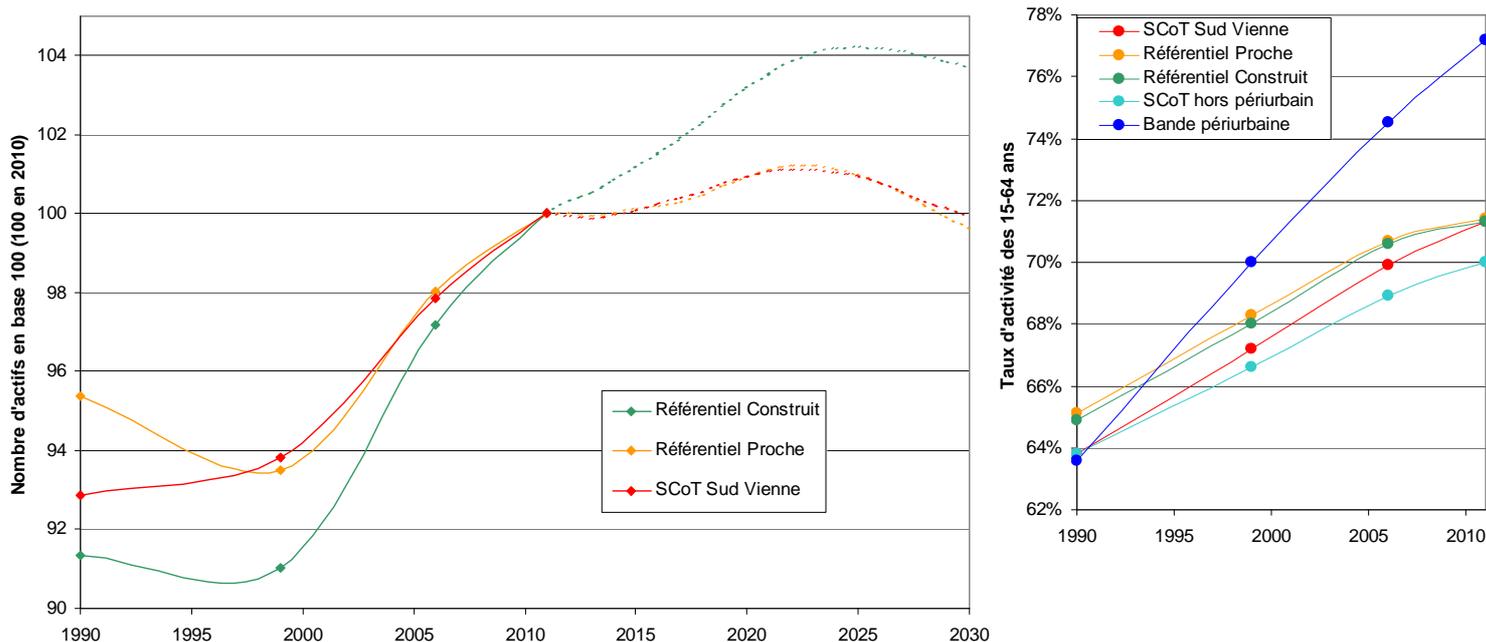
## La population active augmente

La population active du SCoT en 2011 est de 25 596 actifs, pour un taux d'activité de 71,3 %. Les référentiels ont des taux d'activité similaires à 0,1 point près. Depuis 1990, le nombre d'actifs du SCoT augmente. Le territoire comptait 23 770 actifs en 1990. L'augmentation est moins forte que dans les référentiels entre 1999 et 2011, mais c'est le seul territoire à avoir une augmentation entre 1990 et 1999. Les projections de population (voir méthodologie) indiquent un ralentissement de cette hausse pour le SCoT et le Rp jusqu'en 2020, et une baisse ensuite. La hausse continuerait de la même manière en revanche pour le Rc, qui subirait également une baisse mais plus tardive.

La hausse du nombre d'actifs du SCoT depuis 20 ans se fait quasi uniquement par le périurbain. En effet, le nombre d'actifs augmente de 48 % alors que le SCoT amputé de ce périurbain progresse de moins de 1 %. Néanmoins, la population hors du périurbain baisse, ce qui renvoie à une augmentation mécanique du taux d'activité. Ce dernier a augmenté de près de 7 points en 20 ans pour atteindre 70,0 %. Celui du périurbain est passé de 63,6 % à 77,2 % sur la même période.

### Illustration 28 : Les actifs progressent en nombre et en part

#### Évolution du nombre d'actifs et du taux d'activité entre 1990 et 2011



Source : Insee, RP90-11, Omphale 2010 scénario central

Note de lecture : les points et les traits pleins sont les valeurs observées, les pointillés correspondent aux projections obtenues

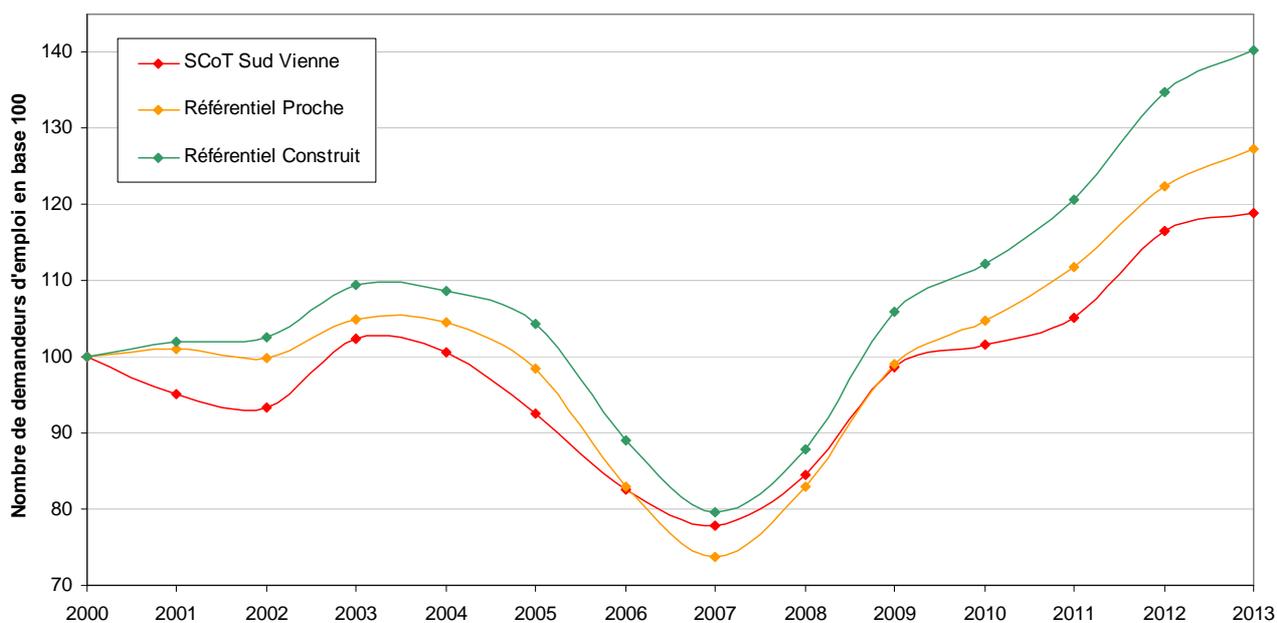
### Des chômeurs moins nombreux et plus qualifiés

Le Sud Vienne est un peu moins touché par le chômage que les référentiels. En 2011, 10,4 % des 15-64 ans sont au chômage. Ils sont 10,7 % dans le Rp et 11,9 % dans le Rc. Le périurbain est encore moins touché, 8,8 % des 15-64 ans sont au chômage. Les 15-24 ans sont les plus touchés avec 22,6 % de chômeurs sur le territoire. Mais ils sont beaucoup moins impactés que dans les référentiels : 26,7 % pour le Rp et 28,5 % pour le Rc.

La crise a eu un impact fort sur le chômage. Depuis 2006, la part de chômeurs a augmenté de 1,4 point dans le SCoT et dans le Rc, et de 1,1 point dans le Rp. Elle n'a augmenté que de 0,6 point dans le périurbain. Alors qu'entre 1999 et 2006, elle avait baissé de 2,8 points dans le SCoT, de 2,4 points dans le Rp, et de 1,8 points dans le Rc.

#### Illustration 29 : Une baisse des demandeurs d'emploi jusqu'en 2007, une hausse depuis

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2003 et 2013. Base 100 en 2000.



Source : Pôle emploi, DEFM catégorie A

## De moins en moins d'inégalités hommes-femmes

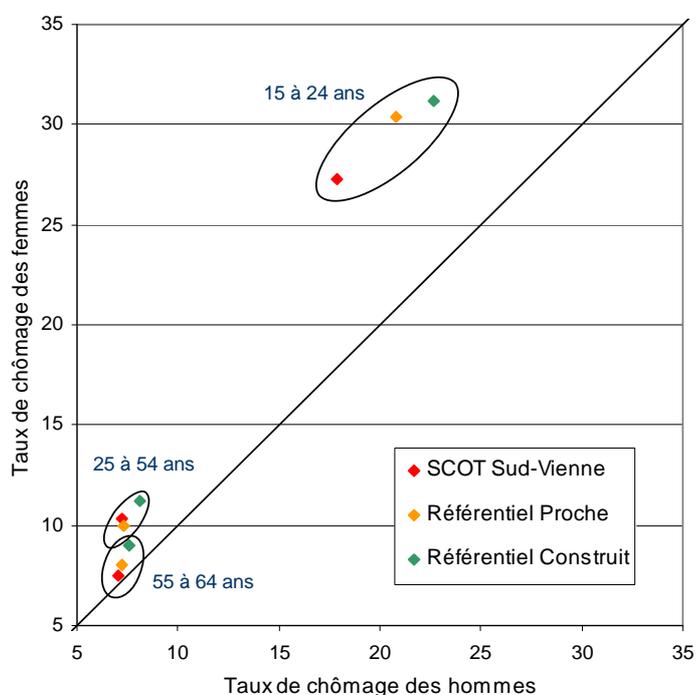
Sur le marché de l'emploi, de nombreuses disparités entre les hommes et les femmes existent sur le territoire. Ces différences, observées de façon équivalente dans les référentiels, sont moins présentes dans le périurbain du SCoT. Elles s'estompent progressivement.

Les hommes ont un taux d'activité plus élevé que celui des femmes. 74,6 % des hommes de 15 à 64 ans du SCoT sont actifs en 2011, contre 68,0 % des femmes. Depuis 2006, le taux d'activité des hommes n'évolue pas tandis que celui des femmes a progressé de 3,1 points. Dans les référentiels, le taux d'activité des hommes a légèrement baissé et celui des femmes a moins progressé. Dans le périurbain, on compte plus d'actifs et la différence hommes-femmes est moins marquée. Le taux d'activité est de 79,7 % pour les hommes, et de 74,7 % pour les femmes.

Le chômage impact davantage les femmes. La part de chômeurs chez les femmes de 15 à 64 ans du SCoT est de 11,8 %, soit 2,7 points de plus que celle des hommes. Cet écart est similaire dans les référentiels. Il est plus faible en revanche dans le périurbain, avec 1,8 points de plus pour les femmes. Cet écart diminue avec l'âge et on arrive même à des parts de chômeurs presque similaires entre hommes et femmes pour les 55-64 ans. Il diminue aussi avec le temps : il était de 3,7 points en 2006 dans le SCoT, et de 6,1 points en 1999. Même si l'expansion du périurbain explique une partie de cette réduction, ce n'est pas ce qui influe le plus.

### Illustration 30 : L'écart entre hommes et femmes pour le chômage est plus fort chez les jeunes

Écart de la part de chômeurs entre hommes et femmes par catégorie d'âge



Source : Insee, RP2011

Les salariés du SCoT sont en effet davantage à temps partiel que dans les référentiels : 22,1 % des salariés de plus de 15 ans, contre 19,8 % dans le Rp et 19,7 % dans le Rc. Mais la différence se fait surtout sur le temps partiel des femmes, bien plus important que celui des hommes. Seulement 7,9 % des hommes sont à temps partiel. Soit presque autant que dans les référentiels qui en comptent 7,4 % et 7,7 %. Alors que 36,1 % des femmes salariées de plus de 15 ans du SCoT sont à temps partiel, contre 32,3 % pour les femmes du Rp et 32,4 % sur celles du Rc. L'âge influe également. Parmi les femmes de 15 à 24 ans, les temps partiels sont moins présents dans le Scot que dans les référentiels, mais ils le sont davantage chez celles de plus de 25 ans.

Les femmes sont pourtant les plus diplômées. Dans le Sud Vienne, 24,6 % des femmes actives de 15 à 64 ans ont un diplôme d'enseignement supérieur, contre 17,1 % pour les hommes.

### Illustration 31 : Les disparités hommes-femmes devant l'emploi s'atténuent

Comparaison des hommes et des femmes devant l'emploi

		SCoT Sud Vienne		Périurbain	Référentiel Proche	Référentiel Construit
		2006	2011			
Taux d'activité des 15-64 ans	Hommes	74,7%	74,6%	79,7%	74,6%	75,0%
	Femmes	64,9%	68,0%	74,7%	68,1%	67,5%
Part des chômeurs de 15-64 ans	Hommes	7,3%	9,1%	7,9%	9,6%	10,6%
	Femmes	11,0%	11,8%	9,7%	12,0%	13,4%
Part de salariés de 15-64 ans à temps partiel	Hommes		7,9%	7,2%	7,4%	7,7%
	Femmes		36,1%	37,2%	32,3%	32,4%
	15-24 ans		32,9%	33,2%	33,8%	34,1%
	25 ans ou plus		36,4%	37,5%	32,1%	32,2%

Source : Insee, RP2006 et 2011

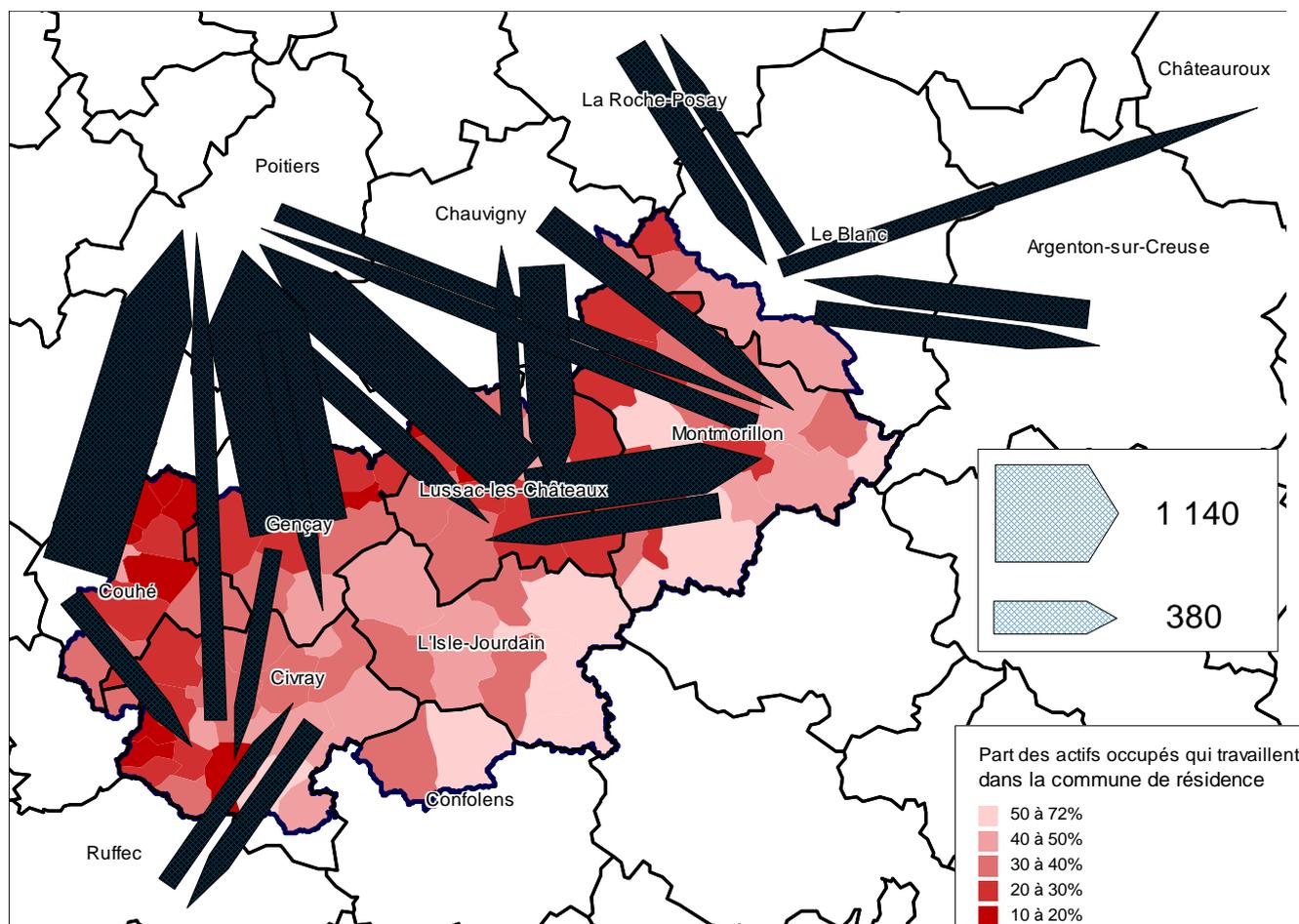
### Les navetteurs orientés vers Poitiers

Parmi les 22 954 actifs occupés du SCoT en 2011, 72,2 % y travaillent. Ce taux de stabilité est plus élevé que dans les référentiels, qui en comptent 67,4 % et 65,2 %. Ce taux a baissé depuis 2006 en raison de la progression du périurbain notamment. Il a perdu 2,7 points dans le SCoT, 1,9 points dans le Rp et 2,3 points dans le Rc. 12 % des actifs occupés du SCoT travaillent dans l'Unité Urbaine (UU) de Poitiers.

Les deux Pays du SCoT ont des taux de stabilité très différents. La population qui s'installe le long de la N10 et dans le périurbain travaille principalement à Poitiers. Le Civraisien compte 61,5 % de stables, avec pour conséquence que de nombreuses communes du Civraisien sont essentiellement résidentielles. Alors que le Montmorillonnais, beaucoup plus autonome en terme d'emploi, en compte 75,3 %. La zone la plus stable se situe dans le BV de l'Isle-Jourdain.

Du point de vue des déplacements domicile-travail, le territoire est coupé en deux. Le périurbain est très lié à Poitiers. Deux zones apparaissent ensuite : l'est et l'ouest, au sein desquelles les flux sont nombreux, mais qui échangent peu de travailleurs entre elles.

**Illustration 32 : Le territoire coupé en deux, les espaces résidentiels à l'ouest**  
 Flux de navetteurs entre les BV du SCoT et taux de stabilité des communes



Source : Insee, RP2011

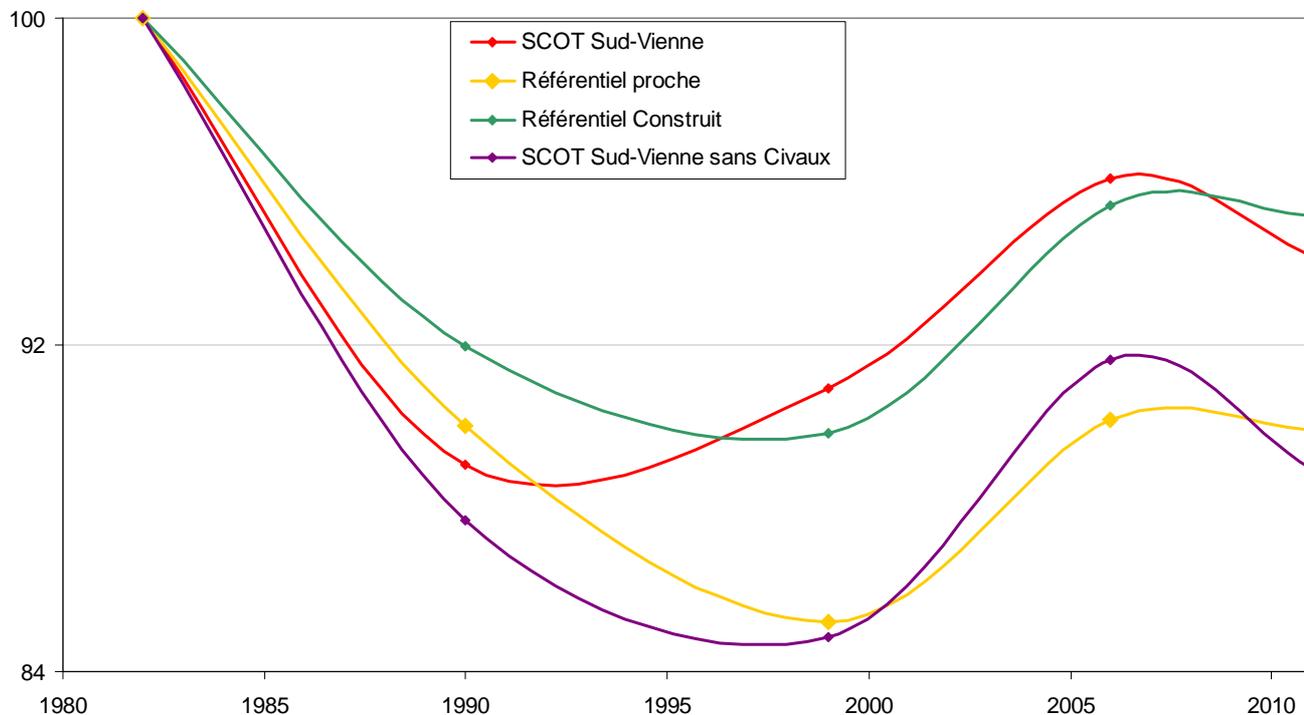
Note de lecture : Seuls les flux de plus de 200 navetteurs faisant intervenir un BV présent même partiellement dans le SCoT sont représentés.

### *L'emploi repart à la baisse*

20 819 emplois sont présents dans le Sud Vienne en 2011. 14 107 sont des emplois salariés. Le nombre d'emplois du territoire suit l'allure de l'évolution de la population jusqu'en 2006. Mais depuis 2006, il chute alors que la population continue de croître. Entre 1982 et 1990, il a chuté de près de 12 %. C'est plus que dans les référentiels. Il augmente ensuite, pour rechuter après 2006. La hausse qui se produit dans les années 90 est plus précoce que dans les référentiels, en lien avec le CNPE de Civaux. Non comptés les emplois de la commune de Civaux, l'évolution suit davantage celles des référentiels.

### Illustration 33 : Civaux fait redémarrer l'emploi du Sud Vienne dans les années 1990

Évolution de l'emploi entre 1982 et 2011. Base 100 en 1982



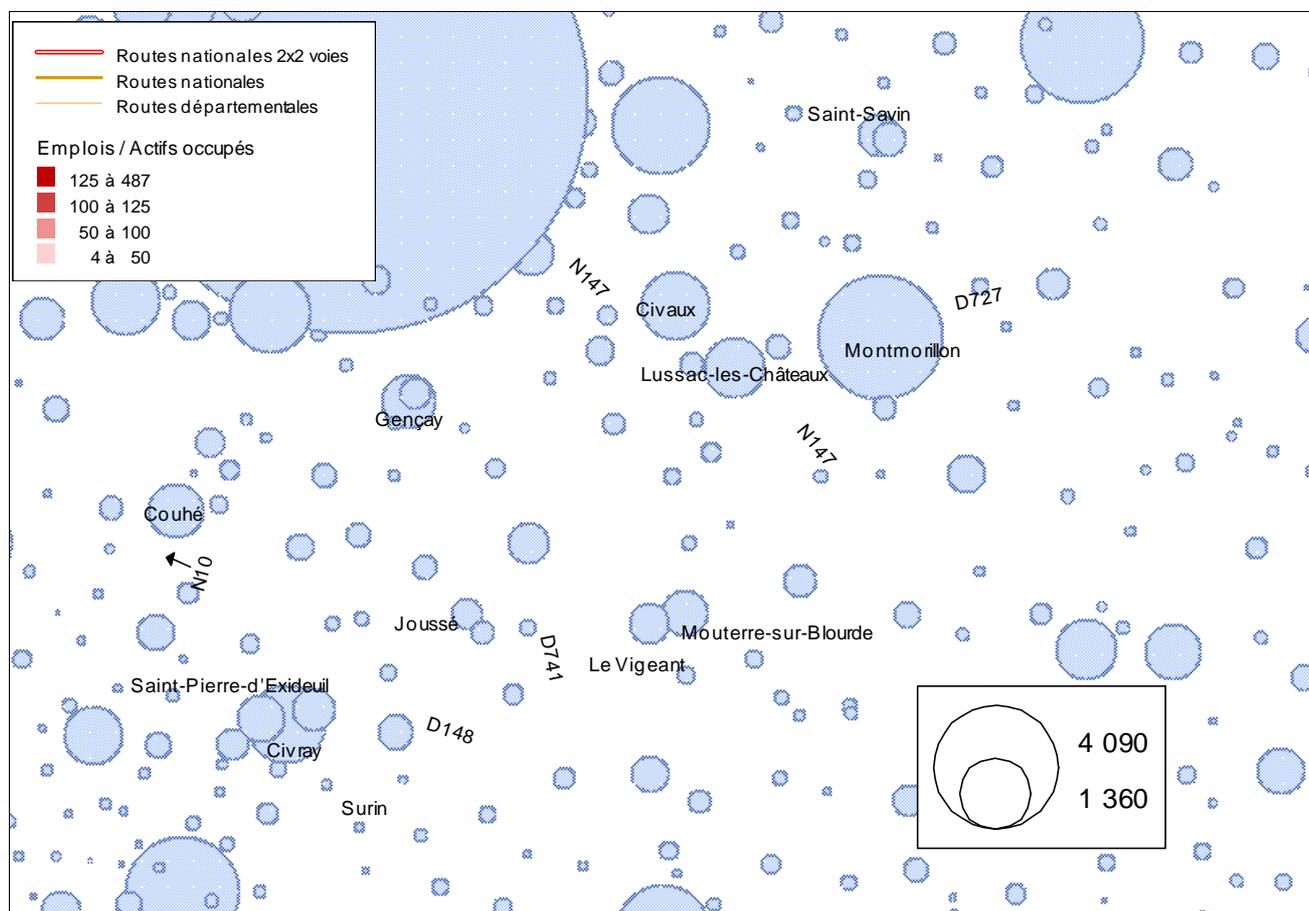
Source : Insee, RP1982,1990,1999,2006,2011

#### *L'emploi ne se situe pas dans les zones dynamiques*

L'emploi du SCoT est concentré dans les deux pôles d'emploi de Montmorillon et de Civray. Dans le premier, l'emploi se trouve dans la seule commune de Montmorillon. Dans le deuxième, l'emploi se répartit entre Civray, Saint-Pierre d'Exideuil, Savigné et Saint-Saviol. Ces deux pôles regroupent un tiers de l'emploi du territoire. Lussac-les-Châteaux, Couhé, Gençay et Civaux comptent aussi de nombreux emplois. À Civaux, la centrale comptabilise les deux tiers des emplois de la commune. La zone de L'Isle-Jourdain et Le Vigeant ressort aussi comme pôle d'emploi (plus d'emplois que d'actifs occupés). Elle n'a pas autant d'emplois que celles précédemment citées mais compte moins d'actifs occupés.

La population qui s'installe sur le territoire ne vient pas pour travailler sur place. La zone la plus dynamique du SCoT, le périurbain et le prolongement vers la N10, est une des zones qui offrent le moins d'emplois par actif occupé.

### Illustration 34 : Les zones de Civray et Montmorillon concentrent l'emploi Localisation de l'emploi du Sud Vienne



Source : Insee RP2011

#### *Une dépendance modérée aux gros établissements*

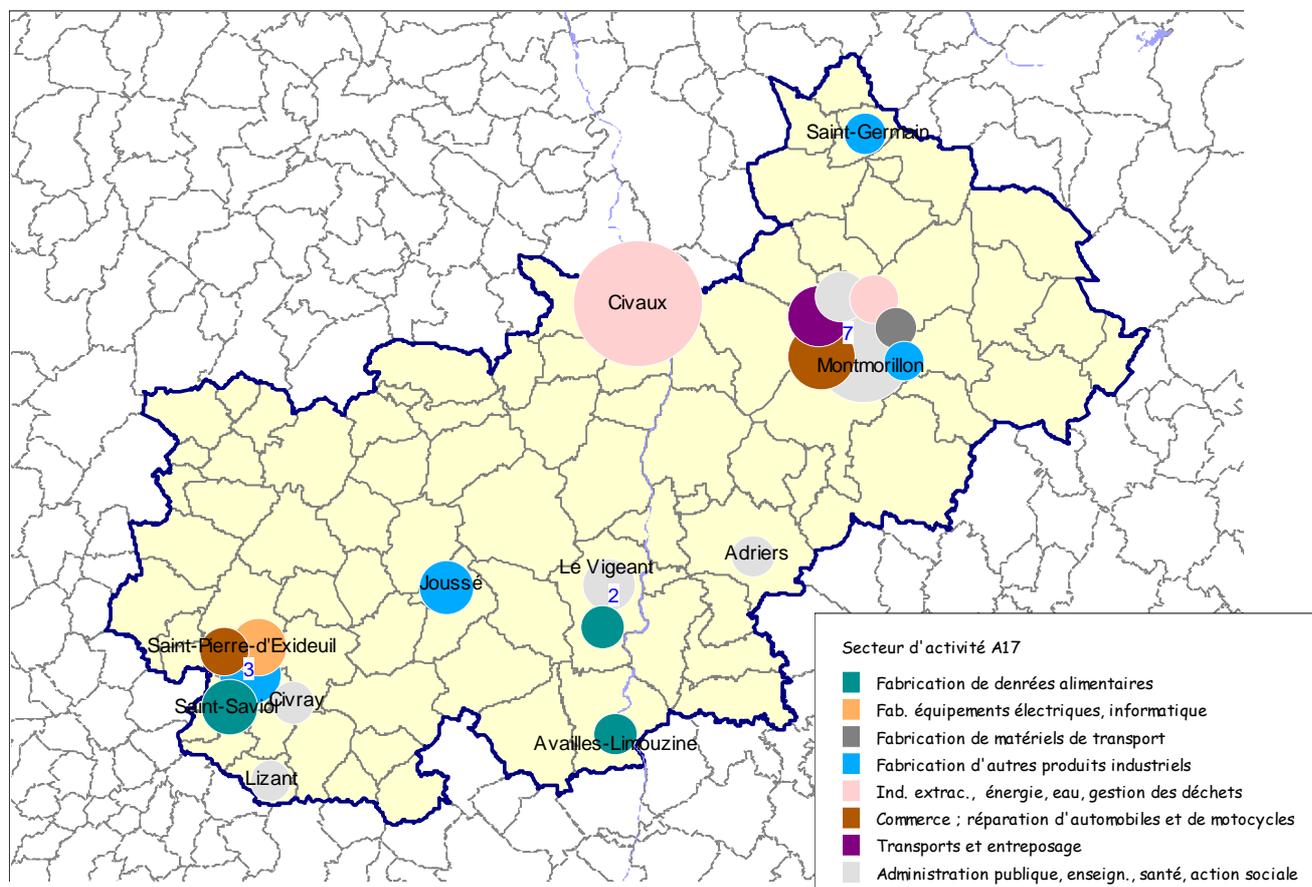
La particularité de ce territoire est le CNPE de Civaux. Il représente 7,4 % de l'emploi salarié hors domaine public (voir définitions) en 2012. C'est plus du double d'emplois que le deuxième plus gros établissement. La centrale a impacté le territoire depuis sa construction, en matière de démographie ou de logement par exemple. Les autres gros établissements se situent principalement dans les pôles de Civray et Montmorillon définis au paragraphe précédent. Ils comportent 8 des 10 plus gros établissements du territoire. Et 12 des 20 plus gros.

Les gros établissements du SCoT ont une importance moyenne dans l'emploi. Le poids des 5 plus gros établissements dans l'emploi salarié hors domaine public (C5) est de 13,8 %. C'est proche de la valeur médiane des 15 territoires composant le Rc qui est à 12,4 %. Une valeur élevée est signe de forte dépendance aux gros établissements et éventuellement de fragilité. Le maximum est à 25,0 % et le minimum est à 8,7 %.

Les 20 plus gros établissements du territoire concernent 8 secteurs de la nomenclature en A17. Dans ces 20 établissements, 11 appartiennent au secteur de l'industrie, et 9 au secteur tertiaire, qui est moins fragile

### Illustration 35 : Les gros établissements concentrés autour de Montmorillon et Civray

Localisation et secteur d'activité A17 des 20 plus gros établissements du territoire



Source : Insee, CLAP 2012

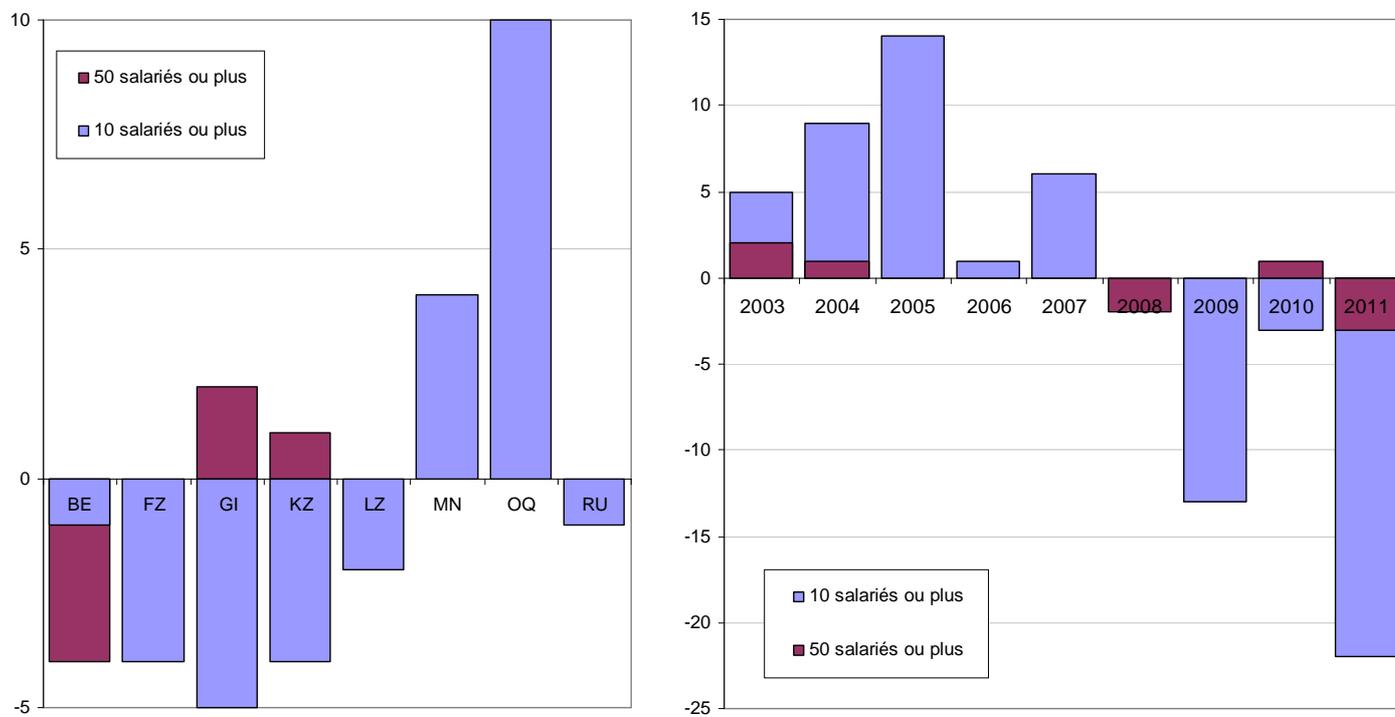
Le territoire comporte très majoritairement des petits établissements. 94,6 % des établissements comptent moins de 10 salariés, et 0,6 % sont des établissements de plus de 50 salariés.

### *Le solde d'établissements devient négatif, l'administration et les activités spécialisées, scientifiques et techniques épargnées*

Entre 2003 et 2011, le solde d'établissements (voir méthodologie) de plus de 10 salariés (-3) ou de 50 salariés (-1) est quasi nul. L'évolution n'est pourtant pas favorable. Le solde d'établissements de plus de 10 salariés était positif entre 2003 et 2007, pouvant aller jusqu'à +14 en 2005. À partir de 2009, il est négatif et atteint même -22 en 2011. Les secteurs les plus touchés sont la construction, le commerce de gros et de détail, le transport et la restauration, et les activités financières et d'assurance. Ils ont des soldes de -4, -5 et -4 sur cette période. L'industrie est le secteur le plus touché pour les établissements de plus de 50 salariés avec un solde de -4. Le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » et celui de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » sont les seuls avec un solde positif sur cette période (+4 et +10).

### Illustration 36 : Un solde d'établissements qui diminue fortement, les gros établissements de l'industrie plus touchés

Solde d'établissements entre 2003 et 2011 par secteur A10 et par année



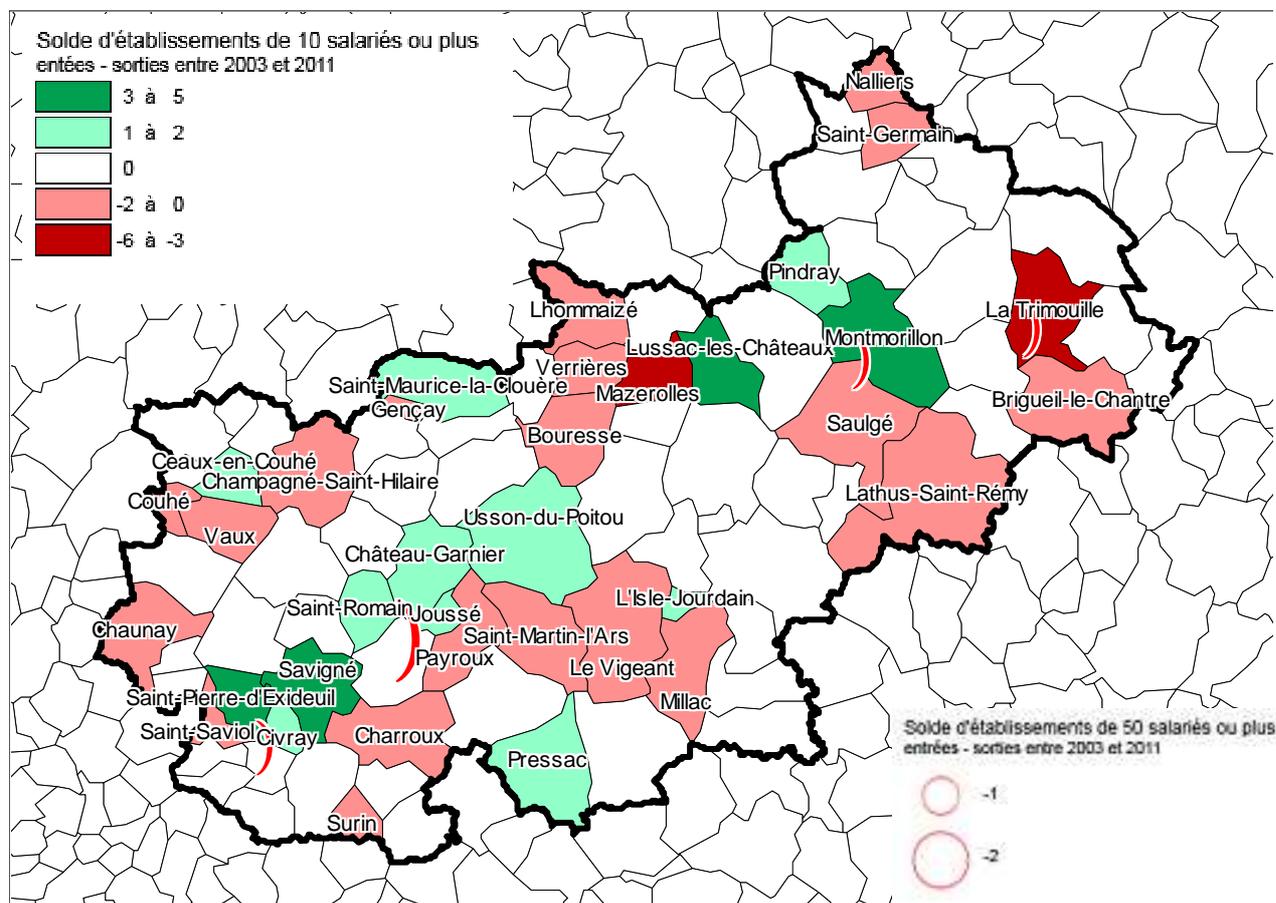
Code	Intitulé
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
CZ	dont : industrie manufacturière
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
LI	dont : loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

Sources : Insee, CLAP et REE 2003 à 2011

Les pôles de Civray et Montmorillon, ainsi que Lussac-les-Châteaux ont les soldes d'établissements de plus de 10 salariés (voir méthodologie) les plus élevés. Leur solde est de +8, +4 et +5. La Trimouille et surtout Mazerolles sont les plus touchés avec des soldes de -3 et -6. Toutes les communes enregistrent un solde positif ou nul pour les établissements de plus de 50 salariés.

### Illustration 37 : Des soldes d'établissements élevés pour les pôles de Civray et Montmorillon et pour Lussac-les-Châteaux.

Soldes d'établissements de plus de 10 ou 50 établissements entre 2003 et 2011



Sources: Insee, CLAP et REE 2003 à 2011

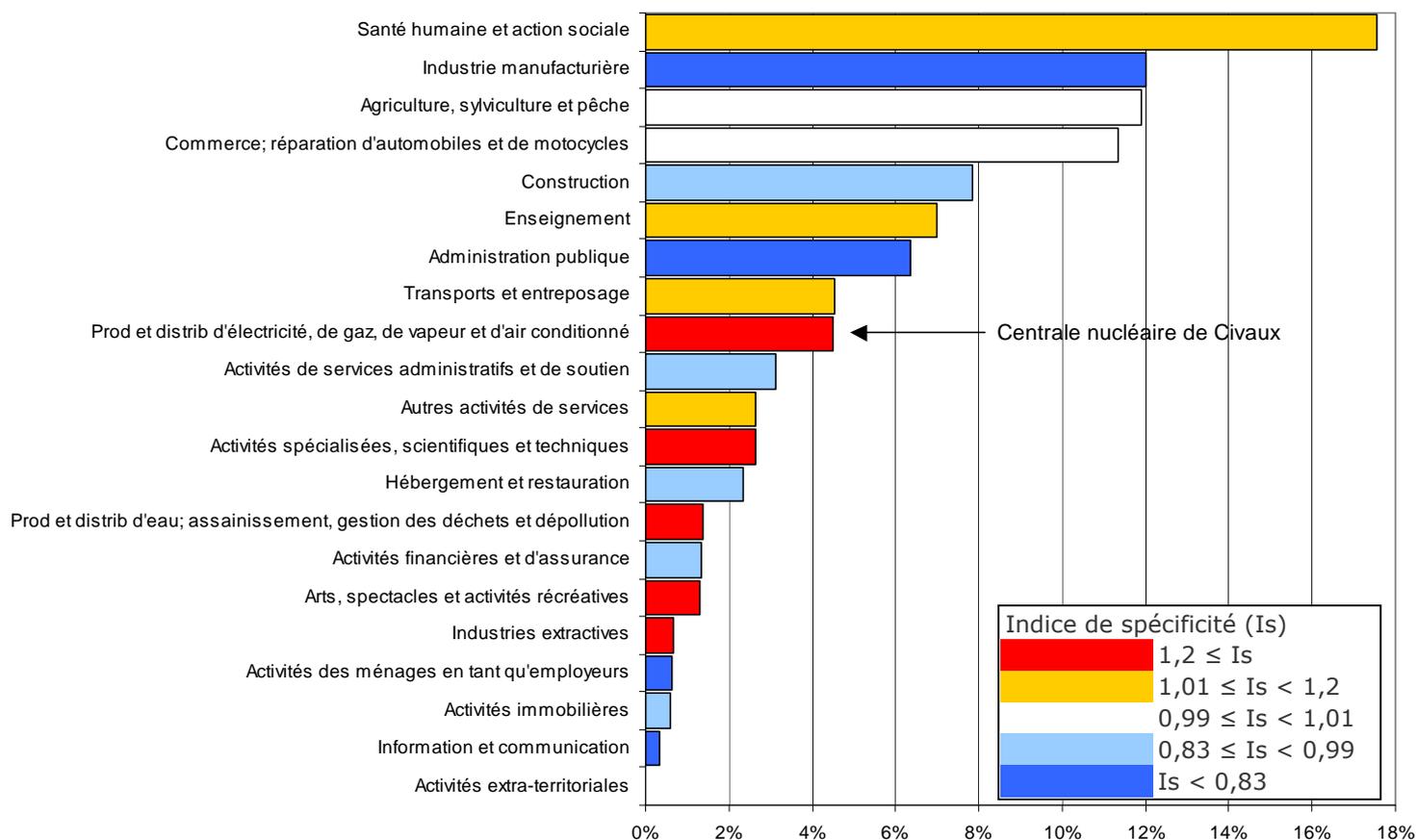
### Une spécificité du territoire dans l'hébergement et l'action sociale

Dans les 4 grands secteurs de l'emploi, le SCoT est en déficit sur la construction, et possède plus d'emplois dans l'industrie que les référentiels. 18,5 % des emplois du SCoT sont dans l'industrie en 2011, contre 15,8 % dans le Rp et 17,8 % dans le Rc. La construction compte 7,8 % des emplois du territoire, 9,7 % de ceux du Rp et 8,8 % de ceux du Rc.

La plus grosse part de l'emploi est dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale avec 17,6 % de l'emploi du SCoT. C'est une spécificité du territoire. L'indice de spécificité (Is, voir méthodologie) de ce secteur avec le Rc est de 1,12. Dans ce secteur, la spécificité vient de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement, qui a un Is de 1,20. C'est le secteur qui regroupe les EHPAD, très présents sur le territoire. Le secteur de la production d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné est l'autre spécificité du territoire avec un Is à 8,72. Le CNPE de Civaux se place dans ce secteur d'activité et lui donne sa spécificité. Le territoire est aussi spécifique pour l'enseignement, avec un Is de 1,12. Parmi les secteurs pesant plus de 10 % de l'emploi, l'industrie manufacturière est sous-spécifique avec un Is de 0,74.

### Illustration 38 : Les EHPAD rendent spécifique le secteur de la santé humaine et de l'action sociale

Part de l'emploi et spécificité par rapport au Rc des secteurs en A21



Source : Insee, RP 2011

Note de lecture : Le secteur de l'industrie manufacturière pèse 12 % de l'emploi du SCoT. C'est un secteur moins présent dans le SCoT que dans le référentiel de territoires comparables puisque son indice de spécificité par rapport au référentiel (rapport entre la part de l'emploi du secteur dans le SCoT et celle dans le référentiel) est très inférieure à 1.

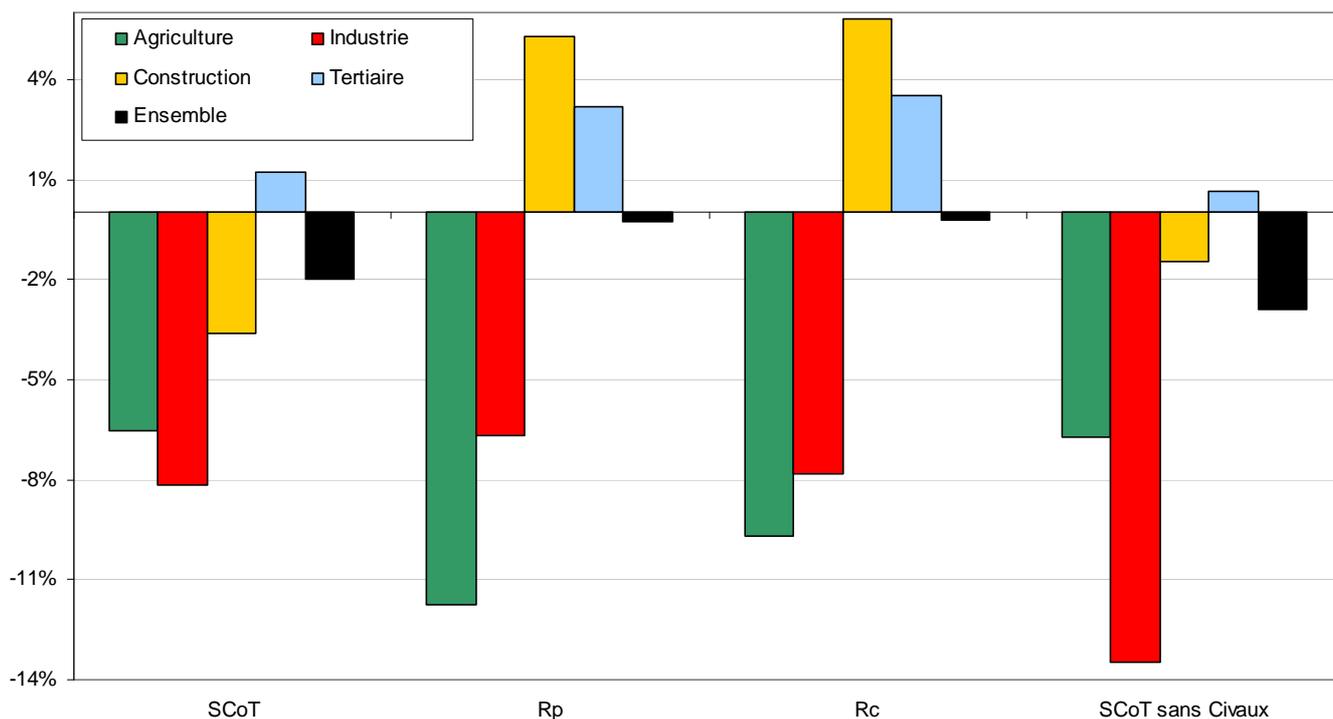
### Un recul important du secteur de la construction entre 2006 et 2011

Depuis 1975, la sphère présenteielle (voir méthodologie) n'a cessé de gagner du terrain sur la sphère non présenteielle. Elle regroupait 40,8 % des emplois du territoire. En 2011, elle en regroupe 59,6 %. Les référentiels ont une progression et un niveau similaires.

Entre 2006 et 2011, le tertiaire est le seul des 4 grands secteurs à voir son emploi augmenter, bien que légèrement, dans le Sud Vienne. L'industrie est le secteur qui enregistre la plus forte baisse de l'emploi : -8,2 % en 5 ans. La baisse est équivalente dans les référentiels. Mais c'est uniquement grâce à l'emploi de Civaux. En enlevant cette commune du territoire, l'évolution de l'emploi dans l'industrie descend à -13,5 %. L'agriculture, avec une variation de -6,5 %, régresse moins sur le territoire que dans les référentiels dans lesquels ce secteur recule de 11,7 % et 9,7 %. La construction baisse dans le Sud Vienne (-3,6 %), alors qu'elle progresse dans les référentiels (+5,3 % et +5,8 %).

#### Illustration 39 : L'emploi dans la construction diminue dans le SCoT, il augmente dans les référentiels

Évolution de l'emploi par secteur entre 2006 et 2011

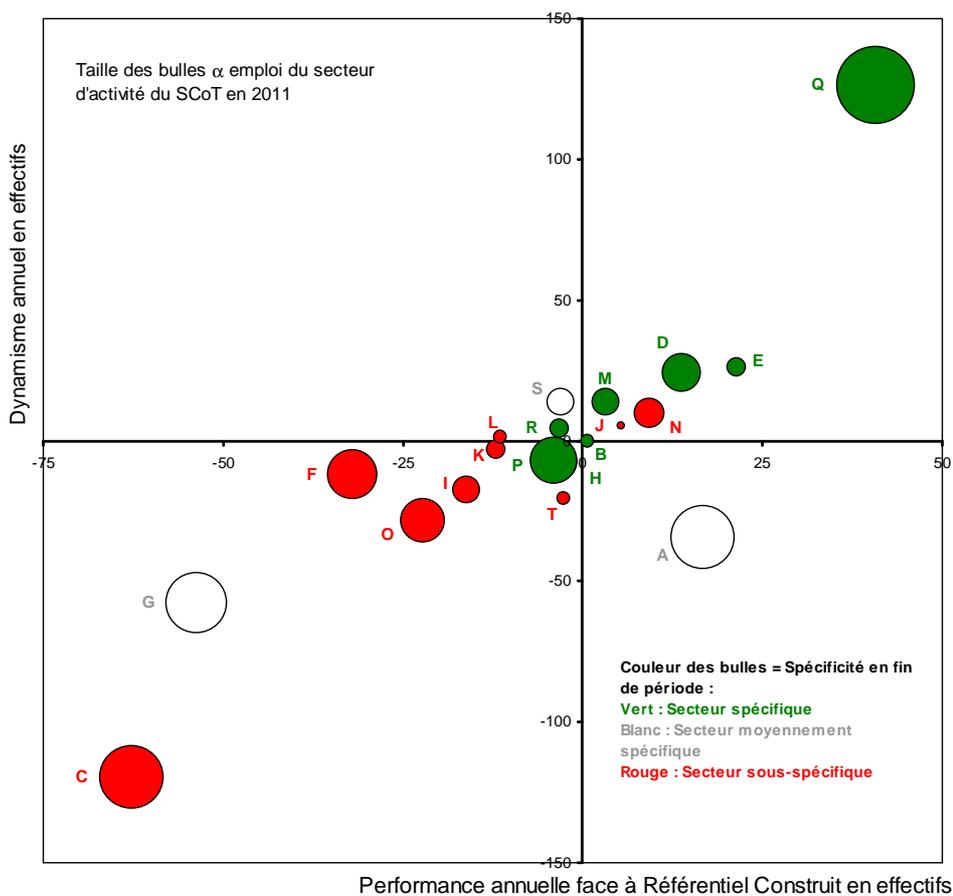


Source : Insee, RP 2006 et 2011

Dans les secteurs de l'industrie, l'industrie manufacturière est la plus touchée. Elle baisse de 120 emplois par an sur 5 ans, soit 60 emplois de plus que la perte « théorique », c'est-à-dire au rythme observé dans le Rc. Le secteur du commerce et réparation d'automobiles est également touché. Il perd plus de 50 emplois par an sur 5 ans, alors que le Rc est à l'équilibre. En revanche, le secteur de la santé et de l'action sociale a augmenté de 120 emplois par an sur 5 ans. En proportion, c'est 40 emplois de mieux que le Rc.

#### Illustration 40 : Deux secteurs sont en difficulté, un autre est plus dynamique

Dynamisme et performance annuels de l'emploi par secteur A21 entre 2006 et 2011



Code	Intitulé
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION
F	CONSTRUCTION
G	COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
J	INFORMATION ET COMMUNICATION
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES
M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE
P	ENSEIGNEMENT
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES
T	ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE
U	ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES

Source : Insee, RP 2006 et 2011

## Un portrait qui dessine des enjeux d'avenir

En conclusion, et comme tous les territoires, celui du Scot Sud Vienne présente à la fois des atouts et des faiblesses, résumés dans le tableau ci-après.

Face aux menaces auxquelles il pourrait être exposé se profilent différentes opportunités et des enjeux d'avenir.

Ces enjeux se situent tant sur le plan démographique, avec par exemple l'accompagnement des populations vieillissantes, le rajeunissement de certaines professions (agriculteurs, artisans, médecins...) notamment sur le sud du territoire-, qu'économiques, avec la recherche de nouveaux ressorts de développement (tourisme, agriculture, PME,...)- pour prendre le relais de certaines activités historiques en stagnation.

La périurbanisation de Poitiers qui déborde sur le nord du territoire du Scot et soutient la croissance démographique constitue à la fois une spécificité et une opportunité pour capter des compétences et de nouveaux actifs susceptibles de travailler sur le Sud Vienne.

L'hétérogénéité du territoire, qui en est une des richesses, dessine aussi des enjeux de cohésion, et de liens entre les espaces. La préservation des pôles structurants et le développement des liaisons (y compris numériques), apparaissent ainsi comme des enjeux particuliers, notamment pour garantir l'accès du plus grand nombre aux services et aux équipements et limiter l'isolement des espaces de l' « hyper-ruralité ».

ATOUTS	FAIBLESSES
Périurbain : - un regain en dynamisme démographique - des salaires extérieurs à dépenser sur le territoire Un territoire bien relié au pôle Un bon niveau d'équipements, surtout dans la gamme de proximité De nombreux hébergements pour personnes âgées Une certaine résistance aux chocs économiques Une bonne intégration des jeunes Des revenus plus faibles mais moins d'inégalités	Périurbain : - un territoire hétérogène - des espaces d'ortoirs Peu de liaisons transversales Une carence dans les équipements de la gamme supérieure, notamment chez les médecins spécialistes Une vacance importante Pas de vaimoteur économique non présentiel, des zones d'activités locales
OPPORTUNITES	MENACES
Apport de jeunes actifs par la périurbanisation Une population qui devrait continuer de croître Rénover et repeupler les logements vacants pour densifier les pôles Développer l'axe Poitiers/Montmorillon pour redynamiser l'est Tourisme vert, diversification de l'agriculture Développement du haut débit	Perte d'actifs due à une population vieillissante Devenir un territoire résidentiel Un arrêt de la périurbanisation de Poitiers qui serait un coup d'arrêt démographique Faire face à une forte évolution du nombre de personnes dépendantes Devenir un territoire de plus en plus hétérogène

# Méthodologie

## Le zonage en aires urbaines

Le **Zonage en Aires Urbaines (ZAU)** a pour objectif d'apporter une vision de l'influence des villes sur le territoire. Ce zonage est basé sur les données du recensement de population et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines (*voir Définitions*) de plus de 1 500 emplois, qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est à dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, par un processus itératif. L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ». Certaines communes ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs.

On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les « **autres communes multipolarisées** » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires. Les communes restantes sont nommées « **communes isolées hors influence des pôles** ».

Pour en savoir plus, Décimal n°313 *Deux Picto-Charentais sur trois résident dans un espace urbain homogène*

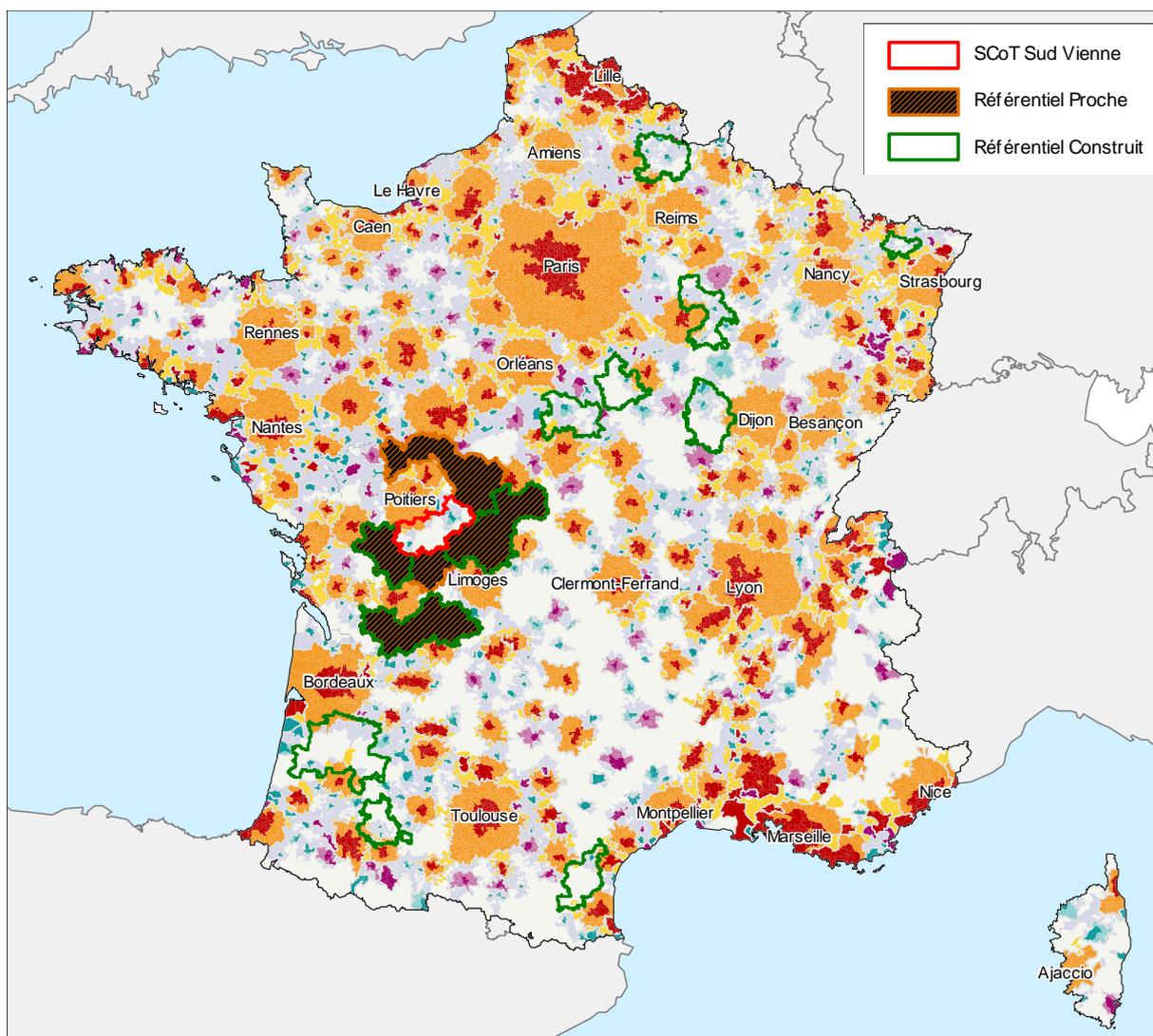
## Les référentiels

Pour identifier des spécificités du territoire, il faut le comparer à un territoire comparable qui ne fasse pas ressortir des faux messages. Par exemple, dire qu'il y a plus d'agriculture est vrai puisque la part d'emplois dans l'agriculture est de 11,9 % en 2011, alors qu'elle n'est que de 2,9 % en France métropolitaine. Mais c'est une caractéristique liée à la nature du territoire. Mais ce n'est pas une particularité du territoire, puisque cette même part est de 12,0 % dans un référentiel comparable.

C'est pourquoi deux référentiels ont été construits pour effectuer des comparaisons objectives. Le premier est un agrégat d'EPCI proches du territoire et sélectionnés de manière à garder des caractéristiques de structuration du territoire proches de celles du SCoT. C'est un référentiel qui gomme les effets géographiques en gardant une certaine pertinence. Il sera appelé référentiel proche (Rp). Le deuxième est la réunion de 15 SCoT, Pays et EPCI de France métropolitaine sélectionnés avec des variables de structuration du territoire. C'est le référentiel le plus statistiquement pertinent. Il sera appelé référentiel construit (Rc).

#### Illustration 41 : Deux référentiels pour se comparer

Carte du territoire et des deux référentiels d'étude au sein du zonage en aires urbaines



Source : Insee

Les critères de sélection du Rc sont les suivants :

- entre 5 et 34 % de population dans les communes périurbaines
- plus de 15 % de la population dans des communes isolées, hors influence des pôles
- moins de 10 % de la population dans les communes de montagne
- pas de communes littorales
- pas de communes dans un grand ou moyen pôle

### *Sous-occupation d'un logement*

La définition de la situation de sous-occupation ou de sur-occupation des résidences principales repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' " occupation normale ", fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans :
  - o une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
  - o sinon, une pièce par enfant.

Par rapport à cette " norme ", l'occupation des résidences principales est définie de la manière suivante :

- sous-occupation modérée : 1 pièce en trop
- sous-occupation prononcée : 2 pièces en trop
- sous-occupation très accentuée : 3 pièces ou plus en trop
- suroccupation modérée : 1 pièce manquante
- suroccupation accentuée : 2 pièces ou plus manquantes

Les données relatives à la sous-occupation et à la suroccupation sont issues de l'exploitation complémentaire.

### *Accès aux services et gammes d'équipements*

L'Insee dispose d'une source appelée BPE pour Base Permanente des Équipements. Cette base est construite à partir de diverses sources administratives. À partir des équipements présents dans cette base et d'une méthode de classification, des gammes d'équipement ont été construites. Il existe trois gammes, à savoir les gammes de proximité, intermédiaire ou supérieure. La gamme intermédiaire comprend 31 équipements, celle de proximité 29 équipements et la supérieure 35.

Par convention, une commune est dite éloignée des équipements si le temps moyen d'accès aux équipements de la gamme de proximité est supérieur à 7 minutes, à 15 minutes pour la gamme intermédiaire et 30 minutes pour la gamme supérieure. 4 % des communes du référentiel sont dans l'un de ces cas.

*Pour en savoir plus, grille d'analyse Les gammes d'équipements issues de la Base Permanente des Équipements sur insee.fr.*

### *Les migrations résidentielles*

Dans cette étude, les migrations résidentielles sont analysées à partir du recensement de la population 2011, dans lequel les personnes recensées sont interrogées sur leur commune de résidence 5 ans auparavant. Les enfants de moins de 5 ans sont exclus des données sur les migrations résidentielles. Les sorties vers l'étranger sont également inconnues. Pour pallier ces différents problèmes, les données de cette étude se limitent aux personnes de 5 ans et plus et résidant en métropole au recensement et 5 ans auparavant. Par ailleurs, les caractéristiques sociodémographiques des individus, ainsi que celles de leur logement ou de leur famille, sont connues uniquement à la date du recensement. En revanche, les caractéristiques en début de période ou au moment de la migration sont inconnues. Il faut donc être prudent quant à l'analyse conjointe de ces caractéristiques sociodémographiques et des migrations résidentielles. Enfin, des changements de concepts entre le recensement de 2008 et celui de 1999 obligent à prendre de nombreuses précautions pour réaliser des comparaisons temporelles.

*Pour en savoir plus, Fiche conseils thématiques du RP sur les migrations résidentielles.*

### *Les projections de population*

Les projections de population permettent de prolonger dans le futur les tendances démographiques des dernières années connues. Pour les réaliser, l'Insee dispose d'un modèle appelé « Omphale 2010 ». Ce modèle applique, par sexe et âge, des quotients d'émigration bilocalisés, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité propres aux populations des zones étudiées. Des hypothèses plus ou moins hautes peuvent être faites sur les quotients de fécondité et de mortalité, qui mènent à plusieurs scénarios. En réalisant des hypothèses supplémentaires sur les taux d'activités et sur le nombre de personnes par ménage, on obtient respectivement des projections de population active et de ménages.

Le scénario appelé « central » et utilisé ici, considère que la fécondité se maintient au niveau de 2007, que l'espérance de vie suit la tendance de la France métropolitaine et que les quotients migratoires calculés entre 2000 et 2008 pour un territoire donné sont maintenus sur toute la période de projection.

Ces projections, qui aident à éclairer l'avenir, ne peuvent donc pas être assimilées à des prévisions. En effet, parfois des événements locaux attendus peuvent modifier les comportements démographiques (fermeture d'une caserne ou d'une usine, ouverture d'un parc touristique...). Les scénarios habituels d'Omphale ne prennent pas en compte ces éléments. On ne peut donc pas parler de prévisions.

## *Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)*

Le PPPI est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet à partir du foncier FILOCOM (Fichier des Logements par Commune) de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne.

Il ne fonctionne pas à l'adresse et ne permet donc pas d'identification des immeubles à traiter dans une perspective opérationnelle sur des périmètres restreints. Pour ce faire, il convient de mobiliser d'autres types de données (fichier des propriétés bâties, matrice de taxe d'habitation, fichier des plaintes et signalements pour insalubrité...), sans pouvoir éviter les enquêtes de terrain, telles qu'elles se pratiquent dans les études pré-opérationnelles d'OPAH.

## *Les bassins de vie*

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'équipements intermédiaires.

Afin de délimiter le périmètre des bassins de vie, deux étapes ont été nécessaires :

- Identification des pôles. Les communes ou les unités urbaines disposant d'au moins 16 équipements parmi 31 équipements intermédiaires sont qualifiées de pôles.

- Délimitation du bassin de vie, c'est à dire de la zone d'influence de ces pôles. Cette zone d'influence se compose des communes non-pôles les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, heure creuse par la route. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Cette base de flux et de pôles est ensuite traitée par une méthode (ANABEL) permettant d'agréger les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie.

Dans cette base de flux, les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte, afin de ne pas éclater un bassin de proximité sur plusieurs bassins de vie.

La base permanente des équipements 2010 a servi à l'élaboration des bassins de vie 2012 alors que le précédent zonage en bassins de vie avait été défini en 2003 à partir des données de l'inventaire communal (enquête aujourd'hui abandonnée) et des flux domicile-travail.

## *Créations et disparitions d'établissements*

- C pour les créations pures,
  - A pour les réactivations,
  - R pour les reprises,
  - T pour les transferts entrants,
- } Création

- Z pour les stables (aucun évènement démographique),
  - S pour les transferts sortants,
  - D pour les autres disparitions.
- } Disparition

Solde = Créations - Disparitions

#### o Création pure (C)

Il y a création d'établissement lorsqu'une unité légale nouvelle ou existante, exerçant une activité dans le champ de la démographie, prend une consistance économique (devient exploitante) en mettant en œuvre de nouveaux moyens de production.

En plus des créations pures et des créations par activation, sont incluses dans les créations :

- les reprises d'établissements sans continuité (voir § Reprise)
- les réactivations après moins d'un an avec changement d'activité (voir § Réactivation)
- les entrées dans le champ marchand non agricole, qui sont assimilées à des créations dans l'investissement

Exemple : un agriculteur déclare son installation en juin de l'année n puis il devient commerçant en décembre de la même année => la création de juin n'est pas comptée puisque l'établissement est hors champ. L'entrée de champ en décembre fait partie des créations de l'investissement.

#### o Reprise (R)

La reprise est une forme de création d'entreprise ou d'établissement. Elle a lieu lorsqu'une unité reprend les moyens de production d'une autre unité mais aussi lorsqu'il y a prise en location gérance ou reprise à un locataire gérant.

On parle de reprise quand il y a continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, c'est-à-dire lorsqu'au moins deux des trois critères suivants restent invariants : l'unité légale contrôlant l'établissement (même SIREN), l'activité économique (même APE), la localisation. Dans le cas contraire, il s'agit d'une création (reprise sans continuité).

#### o Réactivation (A)

La réactivation correspond à la remise en route d'un numéro déjà attribué à une personne physique ou plus rarement une société, qui avait cessé son activité et qui la redémarre moins d'un an après et sans changer d'activité.

Si l'activité redémarre plus d'un an après la cessation ou moins d'un an après la cessation mais avec un changement d'activité, l'évènement est considéré comme une création.

- o Transfert entrant (T)

Un transfert d'établissement correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre. Au niveau économique, le transfert s'accompagne, au lieu d'arrivée, de l'installation de la totalité des moyens de production de l'établissement, et donc de la création par transfert de moyens de production nouveaux pour le site d'accueil. C'est un gain pour la zone d'arrivée, il s'agit d'un transfert entrant.

- o Transfert sortant (S) - établissements déplacés

Un transfert d'établissement correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre. Au niveau économique, le transfert s'accompagne, au lieu de départ, du déménagement et donc de la suppression de la totalité des moyens de production de l'établissement. C'est une perte pour la zone de départ, il s'agit d'un transfert sortant.

- o Disparition (D)

Il y a disparition dès qu'un établissement présent dans le stock une année  $n$  disparaît du stock au 1er janvier de l'année  $n+1$ . Il peut s'agir d'une cessation, c'est-à-dire de l'arrêt total de l'activité économique de l'établissement ou d'une sortie du champ marchand non agricole.

- o Cessation-reprise (D)

Certaines disparitions par cessation sont suivies d'une reprise. Elles ne sont pas repérées telles quelles dans la base de données et sont codées à D puisqu'il s'agit de disparitions. Toutefois, dans les tableaux de l'investissement, ces « cessations-reprises » sont distinguées des disparitions. Leur nombre est évalué dans chaque strate comme l'équivalent du nombre de reprises.

### ***Effectif d'un établissement***

L'effectif d'un établissement retenu pour une création ou disparition est le nombre de salariés du champ marchand non agricole maximal observé entre le premier janvier 2003 et le premier Janvier 2011.

## ***La sphère présentielle***

La « sphère présentielle » est l'ensemble des activités mises en œuvre sur un territoire pour la production de biens et de services destinés à satisfaire les besoins des populations présentes, résidentes ou de passage (touristes). L'évolution de l'emploi présentiel est donc liée à l'évolution de la population présente.

L'économie présentielle concerne les activités orientées vers les marchés locaux. Parmi les principales activités, figurent l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration, la construction, l'hôtellerie et la restauration, les activités financières, le transport de voyageurs. Les activités ne relevant pas de cette sphère sont dites non présentielles ou « productives ».

L'économie non-présentielle regroupe les activités qui produisent des biens majoritairement orientés vers les marchés extérieurs au territoire ainsi que les activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. On y trouve notamment l'agriculture, la plus grande partie de l'industrie, le commerce de gros, le transport routier, les services aux entreprises, les activités liées à l'énergie.

# Définitions

## *Espace périurbain*

Un espace périurbain est un ensemble de communes périurbaines qui sont les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

## *Rural et urbain*

Une commune rurale est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine. Les autres communes sont dites urbaines.

## *Unité urbaine*

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

## *EPCI*

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre :

- Communauté Urbaine (CU) ;
- Communauté d'Agglomération (CA) ;
- Communauté de Communes (CC) ;
- Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) ;
- Métropole (ME).

La liste des communes est celle donnée par le Code officiel géographique (COG) au 1er janvier 2013.

Il existe par ailleurs des EPCI sans fiscalité propre : les Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU), les Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM), les Syndicats Mixtes fermés (SM fermés) et les Syndicats Mixtes ouverts (SM ouverts).

### *Pôle de services*

Un pôle de services est une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme. On obtient ainsi des pôles de services de proximité (au moins 15 équipements sur les 29 de la gamme), des pôles de services intermédiaires (au moins 16 équipements sur les 32 de la gamme), des pôles de services supérieurs (au moins 21 équipements sur les 41 de la gamme).

Tous les pôles de la gamme intermédiaire sont des pôles de la gamme de proximité. Tous les pôles de la gamme supérieure sont des pôles de la gamme intermédiaire et des pôles de la gamme de proximité.

### *Famille*

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

### *Structure des ménages*

Dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage.

Les familles monoparentales sont composées d'une mère ou d'un père de famille sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Dans les résultats du recensement, un couple est formé d'un homme et d'une femme âgés de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent au moins à l'un des deux critères suivants : ils déclarent tous les deux être mariés ou ils déclarent tous les deux vivre en couple. Les couples ainsi définis sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non. Au sein d'un ménage, un couple, avec ou sans enfant, constitue une famille.

Dans ce tableau, aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. À noter qu'un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

Enfin il existe des ménages de plusieurs personnes sans famille : amis, colocataires, salariés logés etc.

## *Jeunes autonomes*

Les jeunes " autonomes ", qui ne vivent plus chez leurs parents, sont définis à partir du lien à la personne de référence du ménage (exploitation complémentaire). Sont considérés comme autonomes les jeunes appartenant aux catégories suivantes :

- Hors logement ordinaire
- Personne de référence du ménage
- Conjoint de la personne de référence du ménage
- Ami
- Pensionnaire ou sous-locataire
- Domestique ou salarié logé

## *Unité de consommation (UC)*

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

## *Seuil de bas revenus*

Un allocataire est dit à "bas revenus" lorsque le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population de référence. Il est calculé au niveau national à partir de l'Enquête revenus fiscaux (ERF) qui fait référence pour la mesure de la pauvreté monétaire. Le seuil des bas revenus est fixé à 845 € par unité de consommation pour les données au 31 décembre 2006. A titre indicatif, un couple sans enfant ou une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans sont considérés à bas revenus si leurs ressources mensuelles sont au plus égales à 1 267,5 €. Pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, ces ressources doivent être au plus égales à 1 774,5 €.

## *Emploi précaire*

Sous le terme formes particulières d'emploi, (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

## *Indice de Gini*

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie (etc.) seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie, etc.) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

## *Médiane*

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

Remarque : de nombreuses grandeurs économiques sont limitées vers le bas et non vers le haut. Par exemple, le salaire horaire est limité vers le bas par le SMIC alors que certains salaires peuvent être très élevés. La moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane. Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

## *Rapport inter-déciles*

Le rapport inter-déciles utilisé ici est le rapport entre le min des 10 % des valeurs les plus élevées (9e décile ou D9) et le max des 10 % des valeurs les plus faibles (1e décile ou D1). C'est un indicateur de disparité.

## *Établissements du domaine public*

Un établissement appartient au domaine public s'il vérifie l'une des conditions suivantes. Il s'agit d'une personne morale ou organisme soumis au droit administratif ou plus de la moitié de son effectif fait partie de la fonction publique d'État.

### *Indice de spécificité*

*L'indice de spécificité d'une activité économique entre un territoire T1 et un autre territoire T2 est le rapport entre le pourcentage des postes de l'activité économique dans T1 et le même pourcentage dans T2.*

# Insee Dossier

## Le SCoT Sud Vienne, une identité en construction

En conclusion, et comme tous les territoires, celui du SCoT Sud Vienne présente à la fois des atouts et des faiblesses.

Face aux menaces auxquelles il pourrait être exposé se profilent différentes opportunités et des enjeux d'avenir.

Ces enjeux se situent tant sur le plan démographique, avec par exemple l'accompagnement des populations vieillissantes, le rajeunissement de certaines professions (agriculteurs, artisans, médecins...) notamment sur le sud du territoire-, qu'économiques, avec la recherche de nouveaux ressorts de développement (tourisme, agriculture, PME,...)- pour prendre le relais de certaines activités historiques en stagnation.

La périurbanisation de Poitiers qui déborde sur le nord du territoire du SCoT et soutient la croissance démographique constitue à la fois une spécificité et une opportunité pour capter des compétences et de nouveaux actifs susceptibles de travailler sur le Sud Vienne.

L'hétérogénéité du territoire, qui en est une des richesses, dessine aussi des enjeux de cohésion, et de liens entre les espaces. La préservation des pôles structurants et le développement des liaisons (y compris numériques), apparaissent ainsi comme des enjeux particuliers, notamment pour garantir l'accès du plus grand nombre aux services et aux équipements et limiter l'isolement des espaces de l'«hyper-ruralité».

Dossier n° 02  
Édition 2015

ISSN 2426-1378  
Juin 2015



Insee mobile

**Insee Dossier Poitou-Charentes n°2**

5, rue Sainte-Catherine  
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

**Directeur de la publication :**

Fabienne Le Hellaye

**Rédacteur en chef :**

Boris Simon

ISSN : 2426-1378

© INSEE Poitou-Charentes

Juin 2015

